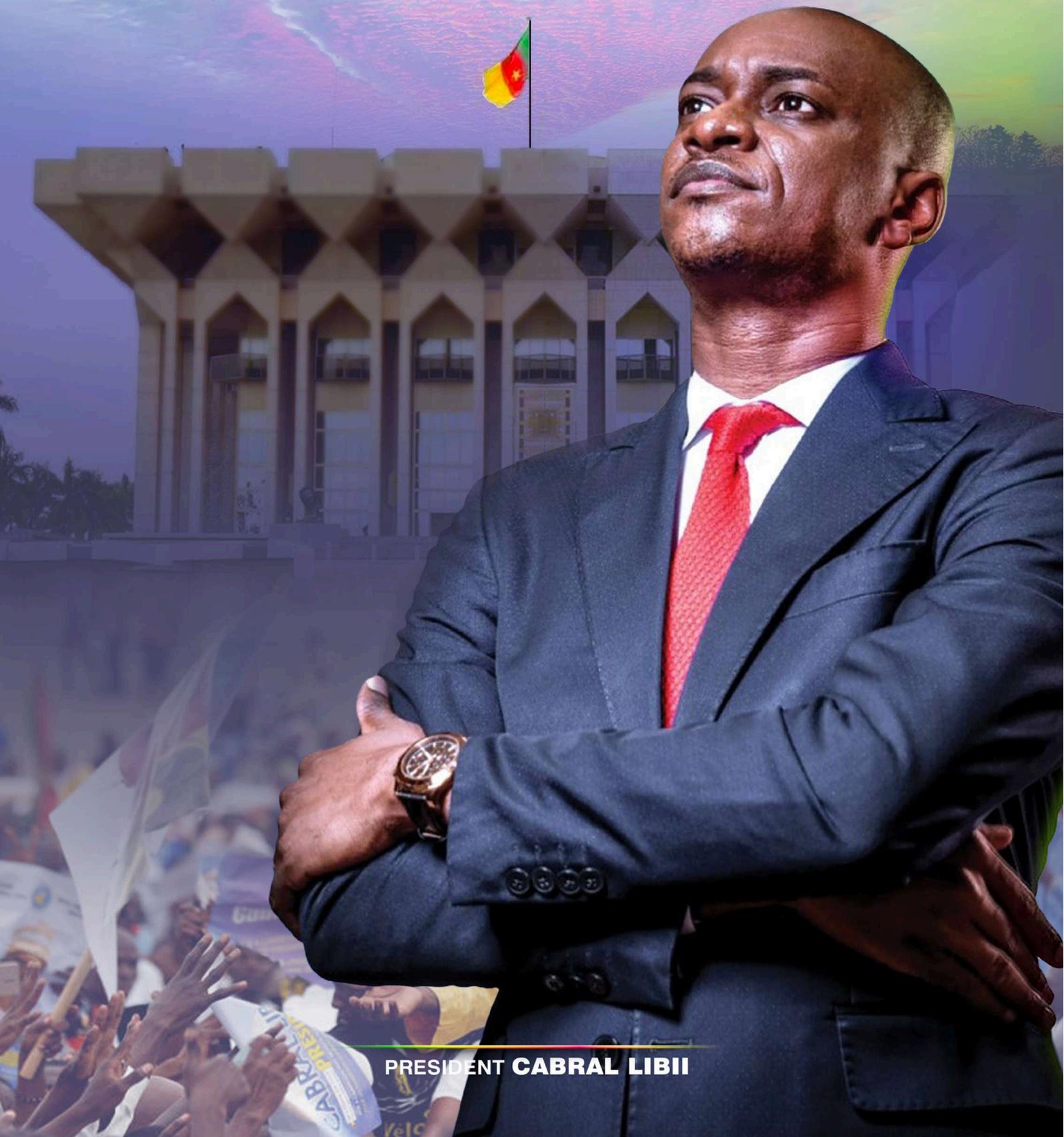


ELECTION PRESIDENTIELLE 2025

# PROGRAMME

basé sur le livre: « ce que j'ai vu ! Manifeste de la rupture et du progrès »



**PRESIDENT CABRAL LIBII**

**CAMEROUNAISES, CAMEROUNAIS,  
MES CHERS COMPATRIOTES,**

L'élection présidentielle à venir ne représente pas seulement une étape électorale classique. Elle constitue l'aboutissement d'un long cycle politique marqué par des tensions, des frustrations et un profond désir de renouveau. Cette élection est un moment décisif pour repenser notre vivre-ensemble, consolidé au fil des décennies mais fragilisé par une gouvernance sclérosée.

Porté par une dynamique populaire et un large rassemblement de forces politiques et citoyennes, je suis le candidat du changement de système, avec l'ambition de rendre au Cameroun toute la plénitude de sa souveraineté et de restaurer la dignité de ses institutions, aujourd'hui affaiblies par des des décennies de patrimonialisation du pouvoir.

Ce projet de rupture s'inscrit dans une volonté claire : faire du Cameroun un État moderne, respecté, où chaque citoyen compte, où chaque institution joue pleinement son rôle, et où l'avenir se construit dans la justice, l'équité et la paix.



# Sommaire

## 1. ÉRADICATION DE LA CORRUPTION ET RÉFORME DE L'ÉTAT

- Pour une gouvernance intègre, transparente et responsable à tous les niveaux de l'administration publique.
- Pour une lutte systématique contre l'impunité, les détournements et les abus de pouvoir.
- Pour une administration rénovée, au service du citoyen, fondée sur l'efficacité et l'éthique républicaine.
- Pour un appareil d'État débarrassé de la rente politique et recentré sur la performance publique.

## 2. RÉFORME DE LA JUSTICE ET GARANTIE DES LIBERTÉS

- Pour une justice indépendante, impartiale, accessible à tous les citoyens.
- Pour une réorganisation complète du Conseil Supérieur de la Magistrature.
- Pour une justice dépolitisée, garantissant l'égalité devant la loi et protégeant les droits fondamentaux.
- Pour une réhabilitation de la confiance entre les citoyens et les institutions judiciaires.

## 3. SÉCURITÉ, UNITÉ NATIONALE ET DÉFENSE DU TERRITOIRE

- Pour un Cameroun stable, réconcilié et uni autour d'un projet de société commun, valorisant notre diversité culturelle et notre africanité.
- Pour une politique de sécurité centrée sur la protection du citoyen et l'éradication des violences armées.
- Pour une armée républicaine moderne, au service de la souveraineté et de la paix.
- Pour une gouvernance apaisée des crises internes, notamment en zones anglophones.
- Pour une unité nationale fondée sur le respect de nos communautés nationales, incluant la foi, les traditions et le panafricanisme.

## 4. LIBÉRATION DE L'ÉCONOMIE ET CRÉATION D'EMPLOIS

- Pour une économie libérée des monopoles et des blocages institutionnels.
- Pour la promotion de l'entrepreneuriat local et des champions industriels nationaux.
- Pour une réforme fiscale orientée vers l'équité et la croissance productive.
- Pour une politique de l'emploi active, priorisant les jeunes et les secteurs stratégiques.
- Pour une économie souveraine, avec une souveraineté alimentaire et monétaire.
- Pour une réforme monétaire visant à atteindre l'indépendance financière vis-à-vis de l'extérieur.

## 5. ÉDUCATION, RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET FORMATION

- Pour une école citoyenne, efficace et connectée aux réalités socioéconomiques nationales.
- Pour une université productive, au service de la recherche, de l'innovation et du développement.
- Pour une formation professionnelle de qualité, adaptée aux besoins du marché.
- Pour une valorisation du capital humain comme levier de transformation sociale.
- Pour une éducation favorisant la souveraineté numérique et culturelle.
- Pour une éducation qui valorise et promeut notre culture locale.



## **6. DÉCENTRALISATION COMMUNAUTAIRE ET SOLIDARITÉ SOCIALE**

- Pour un transfert effectif de compétences, de ressources et de responsabilités aux collectivités locales.
- Pour un développement local équitable, porté par les acteurs de terrain.
- Pour des mécanismes de solidarité et de redistribution au bénéfice des populations marginalisées.
- Pour un État-providence moderne, garantissant l'accès aux services sociaux de base.
- Pour une décentralisation qui permet aux communautés de gérer leurs propres traditions et cultures.
- Pour une solidarité sociale qui soutient les initiatives culturelles locales et préserve notre héritage africain.

## **7. SANTÉ PUBLIQUE, BIEN-ÊTRE ET PROTECTION SOCIALE**

- Pour un système de santé accessible, équitable et centré sur les besoins du citoyen.
- Pour une couverture santé universelle, décentralisée et adaptée aux réalités locales.
- Pour une revalorisation du personnel soignant et une modernisation des infrastructures hospitalières.
- Pour une politique de santé publique préventive, intégrant médecine moderne et savoirs traditionnels.
- Pour une sécurité sociale solidaire, couvrant les risques de la vie et réduisant les inégalités.

## **8. AGRICULTURE, AUTONOMIE ALIMENTAIRE ET DÉVELOPPEMENT RURAL**

- Pour une souveraineté alimentaire nationale bâtie sur la modernisation de l'agriculture.
- Pour une politique foncière équitable, garantissant l'accès à la terre pour les petits exploitants.
- Pour une transformation locale des productions agricoles et la valorisation des filières.
- Pour un soutien massif aux coopératives, aux jeunes agriculteurs et aux zones rurales marginalisées.
- Pour un monde rural revitalisé, pilier d'une croissance inclusive et durable.

## **09. ENVIRONNEMENT, TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

- Pour une politique environnementale fondée sur la justice climatique et la résilience.
- Pour une gestion durable des ressources naturelles et la lutte contre la déforestation.
- Pour une transition énergétique fondée sur les énergies renouvelables.
- Pour un aménagement du territoire équilibré, limitant l'exode rural et les déséquilibres régionaux.
- Pour des villes durables, inclusives et résilientes face aux défis climatiques.



## 10. CULTURE, SPORT ET IDENTITÉ NATIONALE

- Pour une politique culturelle forte, valorisant les expressions artistiques et les savoirs ancestraux.
- Pour une promotion active des langues nationales et des traditions locales.
- Pour un appui structurel à l'industrie culturelle et créative comme levier économique.
- Pour un sport de masse et de haut niveau, vecteur de cohésion sociale et de rayonnement international.
- Pour une construction identitaire fondée sur le devoir de mémoire et la consolidation du sentiment de destin national commun sur l'africanité, le panafricanisme et la fierté

## 11. DIPLOMATIE, INTÉGRATION AFRICAINE ET MOBILISATION DE LA DIASPORA

- Pour une diplomatie proactive, au service des intérêts stratégiques du Cameroun.
- Pour une coopération Sud-Sud renforcée et une présence affirmée au sein de l'Union africaine.
- Pour une politique extérieure fondée sur la dignité, la souveraineté et la réciprocité.
- Pour une intégration de la diaspora dans le développement national à travers des mécanismes incitatifs.
- Pour une défense des droits et de la sécurité des Camerounais à l'étranger.

Notre candidature à l'élection présidentielle a pour fondement la réhabilitation des institutions de la République et la restauration de l'État de droit à travers des réformes profondes, repensant les bases de l'État et consolidant l'unité nationale. La consolidation de l'État-nation est aujourd'hui un impératif pour garantir le développement durable et la cohésion nationale.

Notre ambition est de réduire les fractures sociales croissantes, de redynamiser les services publics essentiels, de corriger les inégalités criantes et de promouvoir une véritable égalité des chances. Car ce sont bien ces injustices structurelles qui nourrissent le déclassement social, le désespoir et l'exclusion vécus par de trop nombreux Camerounais.

Notre projet s'appuie sur les valeurs d'un patriotisme et panafricanisme progressiste, enraciné dans l'histoire des luttes africaines pour l'émancipation, et porté par une volonté claire: celle de restituer au Cameroun la pleine maîtrise de sa souveraineté nationale. Cela concerne la gestion de nos ressources naturelles, notre politique étrangère, notre défense et notre sécurité intérieure.

Conscients que l'indépendance réelle ne peut exister sans maîtrise de notre économie, nous faisons de la souveraineté alimentaire, numérique, fiscale, énergétique et scientifique des piliers essentiels de notre vision pour un Cameroun fort, libre et tourné vers l'avenir.

Nous croyons en un Cameroun qui valorise ses paysans, ses pêcheurs, ses artisans, ses ingénieurs, sa jeunesse et ses femmes, comme moteurs de sa transformation.

Vive la République,  
Vive le Cameroun.

**PRÉSIDENT CABRAL LIBII**



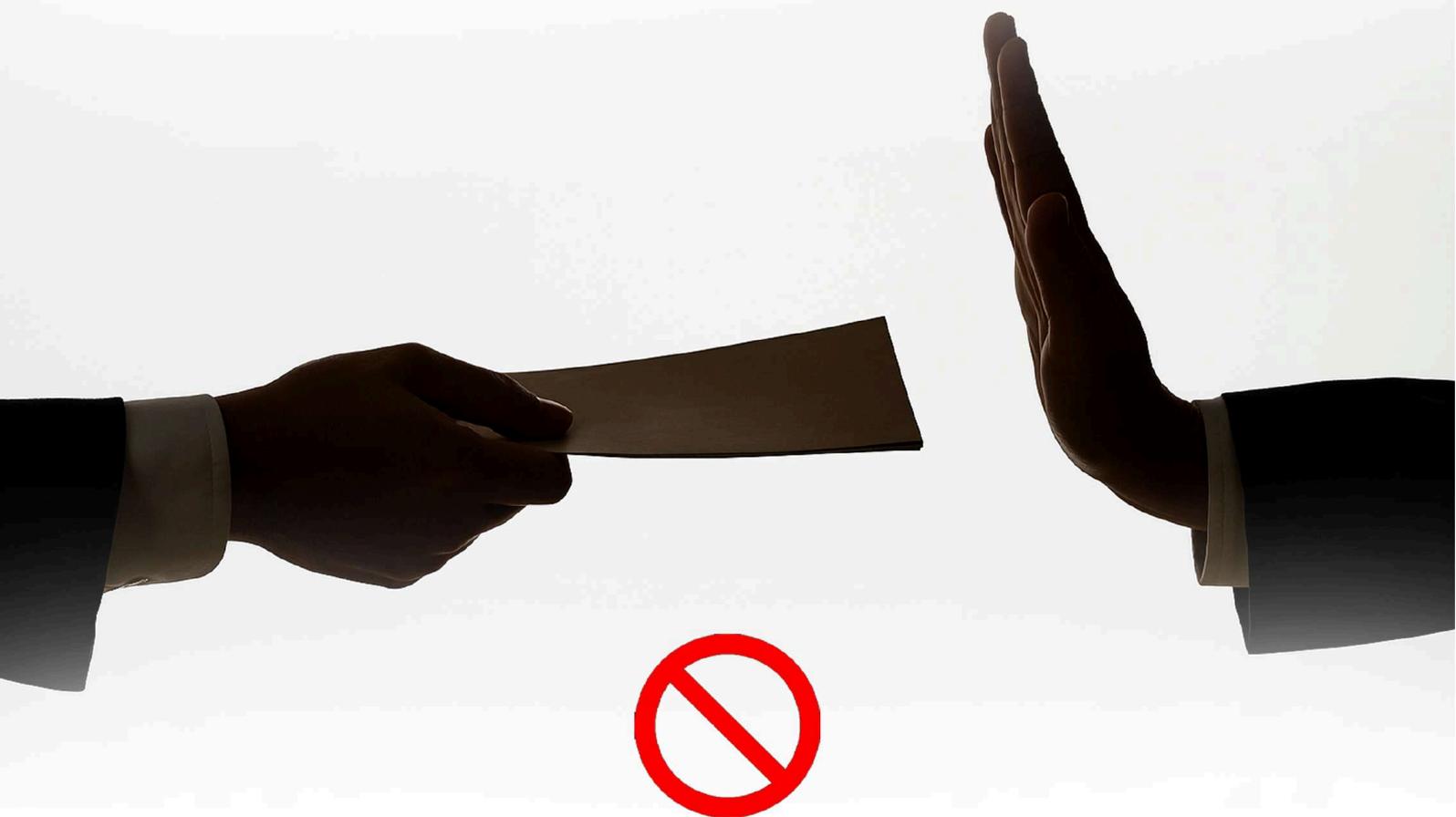
# **ÉRADICATION DE LA CORRUPTION ET RÉFORME DE L'ÉTAT**

## **A. Nous restaurerons la moralité publique par une tolérance zéro envers toutes formes de corruption, de clientélisme et de détournement de fonds publics.**

Les patrimoines des dirigeants publics seront systématiquement audités via la Commission de déclaration des biens, et toute acquisition injustifiée fera l'objet de poursuites judiciaires par une justice indépendante, sans exception pour les détenteurs d'immunités.

### **o Moyen de réalisation :**

Les patrimoines des dirigeants publics seront audités via la mise en place urgente de la **Commission de déclaration des biens** (Chapitre I, p. 33), créée par la loi n°003/2006 du 25 avril 2006. Les poursuites seront menées par une justice indépendante appliquant les dispositions pénales de l'**Acte Uniforme OHADA** (articles 886-895) et de la **Convention des Nations Unies contre la Corruption** (ratifiée le 6 février 2006, Chapitre I, p. 32-33), avec une nuance des immunités pour des enquêtes pendant et après les fonctions (Chapitre I, p. 35-36).



**STOP LA CORRUPTION, LE CLIENTÉLISME  
ET LES DÉTOURNEMENT DE FONDS PUBLICS.**

## **B. Nous transformerons l'État en un prestataire de services efficaces au profit des citoyens.**

La restructuration des institutions passera par une décentralisation vers les Collectivités Communautaires Autonomes, privilégiant un service basé sur l'empathie plutôt que sur la violence légitime.

○ **Moyen de réalisation** : L'État deviendra un "État pilote" par une révision constitutionnelle transférant les compétences aux Collectivités Communautaires Autonomes (RCA) (Chapitre X, p. 222). Une administration dépolitisée, formée par une ENAM modernisée, simplifiera les problèmes avec des agents orientés vers le "Service par l'Empathie" (Chapitre X, p. 221, 231).

## **C. Nous instaurerons une gouvernance exemplaire en renouvelant la classe politique et en limitant la longévité au pouvoir.**

Les mandats présidentiels seront limités à deux termes de cinq ans, et le gouvernement sera resserré à 25 portefeuilles avec parité homme-femme pour briser les réseaux corrompus.

○ **Moyen de réalisation** : Une réforme constitutionnelle limitera les mandats à deux termes de cinq ans (Chapitre X, p. 238). Le gouvernement sera coordonné par un Premier Ministère techno-structure assurant la cohésion administrative, avec 25 portefeuilles respectant la parité (Chapitre X, p. 238-239).

## **D. Nous protégerons la fortune publique par une justice indépendante et une transparence totale.**

Une loi-cadre codifiera le conflit d'intérêt et l'enrichissement illicite, tandis que les contrats publics, notamment ceux de la SNH, seront publiés en ligne pour garantir une transparence intégrale.

○ **Moyen de réalisation** : Une loi-cadre unifiera le dispositif anti-corruption, codifiant le conflit d'intérêt et l'enrichissement illicite (Chapitre I, p. 34). Les contrats de la Société Nationale des Hydrocarbures (SNH) seront publiés en ligne via la loi du 11 juillet 2018 sur la transparence (Chapitre I, p. 35 ; Chapitre X, p. 224), avec des enquêtes renforcées par l'ANIF (Agence Nationale d'Investigation Financière) (Chapitre I, p. 33).

## **E. Nous combattons la précarité, porte d'entrée de la corruption, par une redistribution équitable des ressources.**

Des salaires décents et une protection sociale efficace réduiront les tentations corruptrices, financés par une assiette fiscale optimisée.

○ **Moyen de réalisation** : Le MINFI (Ministère des Finances) ajustera les salaires des fonctionnaires et mettra en œuvre une protection sociale (Chapitre I, p. 35 ; Chapitre X, p. 226). La Direction Générale des Impôts (DGI) optimisera l'assiette fiscale à 25% du PIB pour financer ces mesures (Chapitre X, p. 248).

## **F. Nous réformerons en profondeur la fonction publique en supprimant les recrutements clientélistes et en valorisant la compétence.**

Les recrutements se feront par concours systématiques, et les fonctionnaires seront évalués sur leur éthique et leur performance.

○ **Moyen de réalisation** : Les recrutements passeront par des concours via l'ENAM, avec des formations en négociation et management (Chapitre X, p. 226). Le PINORAC (Projet d'Introduction des Normes de Rendement dans l'Administration Camerounaise), réactivé, évaluera la performance pour instaurer des profils de carrière (Chapitre X, p. 226).

## G. Nous mobiliserons le peuple comme acteur clé de la lutte contre la corruption.

Les lanceurs d'alerte bénéficieront d'un statut juridique et de protections physiques, tandis que la transparence électorale sera assurée par un code révisé et un ELECAM indépendant.

o **Moyen de réalisation** : Un statut juridique protégera les lanceurs d'alerte, avec des mesures physiques via le **MINAT (Ministère de l'Administration Territoriale)** et des sanctions pour dénonciations calomnieuses (Chapitre I, p. 36). **ELECAM (Elections Cameroon)**, indépendant, gèrera un code électoral révisé avec bulletin unique (Chapitre X, p. 236).

## H. Nous réformerons le système fiscal et budgétaire pour sécuriser les ressources de l'État.

Un Système Intégré de Gestion de l'Impôt optimisera les recettes, et l'investissement public sera porté à 43% du budget pour des projets citoyens.

o **Moyen de réalisation** : La **DGI** pilotera un **Système Intégré de Gestion de l'Impôt** pour sécuriser les recettes fiscales (Chapitre X, p. 252). Le **MINFI** portera l'investissement public à 43% du budget, finançant des projets via une gestion transparente (Chapitre X, p. 248).

## I. Nous renforcerons les contre-pouvoirs et la société civile pour limiter les dérives de l'État.

Les associations, syndicats et l'opposition recevront un soutien juridique et financier, tandis que l'Assemblée Nationale et une Chambre des Sages apolitique contrôleront la gouvernance.

o **Moyen de réalisation** : Les associations et l'opposition bénéficieront d'un statut et de financements publics, avec saisine du Conseil

Constitutionnel (Chapitre X, p. 231-234). L'Assemblée Nationale exercera un contrôle rigoureux, et une Chambre des Sages, désignée par des paires traditionnelles, guidera la nation (Chapitre X, p. 239-240).



## J. Nous ferons de la bonne gouvernance un crédo en criminalisant l'enrichissement illicite.

La reddition publique des comptes et la transparence fiscale éradiqueront la "bordélisation" de l'État, avec des sanctions pour enrichissement illicite.

o **Moyen de réalisation** : La **Chambre des Comptes** et la **CONAC (Commission Nationale Anti-Corruption)** publieront annuellement des rapports sur la reddition des comptes (Chapitre I, p. 33 ; Chapitre X, p. 224). La **DGI** assurera une transparence fiscale via un **Système Intégré de Gestion de l'Impôt**, et l'enrichissement illicite sera criminalisé sous le contrôle du **Conseil Constitutionnel** (Chapitre X, p. 234, 252).



# **RÉFORME DE LA JUSTICE ET GARANTIE DES LIBERTÉS**



## **A. Nous garantirons l'indépendance du pouvoir judiciaire, en réformant les structures de gestion de carrière, en responsabilisant l'institution judiciaire et en instaurant une transparence dans la nomination des magistrats.**

Cela se fera en supprimant toute ingérence de l'exécutif dans son fonctionnement, afin de restaurer la primauté de l'État de droit. Une justice libre de pressions politiques jugera en toute impartialité, gage d'égalité devant la loi pour chaque citoyen.

### **o Moyen de réalisation :**

**a)** Trois Conseils Supérieurs distincts seront institués :

- Le Conseil Supérieur de la Magistrature judiciaire, structuré en deux formations (magistrats du siège / magistrats du parquet), gèrera les carrières et exercera le pouvoir disciplinaire ;
- Le Conseil Supérieur des Tribunaux Administratifs et des Cours Administratives d'Appel, pour les magistrats administratifs ;
- Le Conseil Supérieur des Chambres Régionales des Comptes, pour les magistrats des comptes publics. Ces instances seront présidées par les présidents des juridictions suprêmes, et composées de trois catégories: membres élus par leurs pairs, personnalités qualifiées (nommées par le Président de la République, le Président de l'Assemblée Nationale et le Président de la Chambre des Sages), et représentants du ministère de la Justice. Chapitre VIII, p. 188-193).



**b)** Un Observatoire de la Justice sera créé. Composé de magistrats, d'auxiliaires de justice chevronnés et de personnalités civiles de haute probité, il contrôlera l'éthique professionnelle, produira un rapport annuel sur l'état de la justice, et déclenchera des enquêtes et sanctions disciplinaires si nécessaire. (Chapitre VIII, p. 188-193).

**c)** Le statut des magistrats sera renforcé par des codes adoptés au Parlement, une rémunération conséquente, et des promotions automatiques fondées sur les états de service et l'exemplarité. Le processus de mutation sera transparent grâce à un intranet judiciaire, accessible à chaque magistrat avec un identifiant personnel. Ce système garantira l'accès aux postes vacants, les candidatures, les auditions, les affectations, et les éventuelles contestations. Deux sessions annuelles du Conseil Supérieur de la Magistrature seront instituées : l'une pour l'intégration des auditeurs de justice sortis de l'ENAM, et l'autre pour les nominations et mutations (Chapitre VIII, p. 188-193).

**d)** Le ministère de la Justice sera déchargé de

tout pouvoir hiérarchique sur les magistrats et cantonné à des fonctions administratives (élaboration des politiques judiciaires, gestion des infrastructures et formation des magistrats). Toute instruction aux procureurs par l'exécutif sera abolie, conformément au principe constitutionnel de la séparation des pouvoirs (Chapitre VIII, p. 187-190). Un **Procureur Général de l'État** indépendant sera institué, élu pour 9 ans par ses pairs et des représentants du secteur judiciaire, afin de coordonner l'action publique sans être soumis au gouvernement. Il pourra engager des poursuites y compris contre les plus hautes autorités en cas de faute, assurant que nul n'est au-dessus de la loi (Chapitre VIII, p. 188-193).

**e)** Le droit de saisine citoyenne du Conseil Supérieur de la Magistrature sera instauré pour signaler les fautes professionnelles ou actes de corruption. Cette innovation rapprochera la justice du peuple, renforcera la responsabilisation des magistrats, et fera de la justice une institution citoyenne, éthique, transparente, et redevable (Chapitre VIII, p. 188-193).

## **B. Nous rapprocherons la justice des citoyens pour en faire un véritable pilier de l'État de droit, garantissant protection et équité.**

La justice ne peut plus rester lointaine, lente, ou inaccessible. Elle doit répondre efficacement aux besoins des citoyens, notamment dans les zones rurales et fortement peuplées. Le déficit de tribunaux, les longues distances à parcourir pour saisir un juge, et les délais excessifs sapent la confiance des justiciables et alimentent l'injustice. Nous voulons bâtir une justice de proximité, structurée, efficace et dotée d'institutions lisibles, à même de garantir les droits de tous, riches ou pauvres, citadins ou villageois.

### **o Moyen de réalisation :**

**a)** Nous rendrons effectifs les tribunaux de première instance dans les communes lorsque la démographie ou l'éloignement le justifie, en application de la loi de 2006 portant Organisation judiciaire au Cameroun (Chapitre VIII, p. 187). Cette mesure permettra aux populations les plus reculées d'accéder à la justice, sans barrières géographiques.

Une réforme de cette même loi sera entreprise

pour structurer deux ordres distincts : *un ordre judiciaire couronné par la Cour de cassation, et un ordre administratif, constitué de tribunaux administratifs et de cours d'appel administratives*, couronné par un Conseil d'État. Cette organisation clarifiera les compétences et accélérera le traitement des contentieux (Chapitre VIII, p. 187).

**b)** Dans chaque Région Communautaire, seront créées des *Chambres régionales des comptes*, chargées de contrôler la gestion financière des collectivités territoriales. Ces chambres seront elles-mêmes placées sous l'autorité d'une *Cour Nationale des comptes*, garantissant la transparence des dépenses publiques locales (Chapitre VIII, p. 188).

**c)** Trois codes juridiques seront élaborés pour structurer la justice camerounaise : un Code de la justice judiciaire, un Code de la justice administrative et un Code de la justice des comptes. Ce dernier sera au cœur de la lutte contre la corruption en assurant le suivi rigoureux de l'utilisation des fonds publics (Chapitre VIII, p. 188).

### **C. Nous nous instaurerons une gouvernance judiciaire transparente, humaine et accessible.**

Cela permettra de renforcer la confiance citoyenne. Les magistrats intègres, protégés des pressions, feront respecter les libertés fondamentales et accéléreront le traitement des dossiers afin d'éviter les détentions arbitraires ou prolongées.

#### **o Moyen de réalisation :**

**a)** Une **Commission indépendante de contrôle** de l'activité des magistrats, composée de juristes chevronnés, sera créée pour remplacer l'Inspection du Ministère de la Justice et instruire les plaintes des justiciables contre les juges fautifs. Ses rapports guideront le **Conseil Supérieur de la Magistrature** (CSM) réorganisé, qui appliquera systématiquement les recommandations disciplinaires pour sanctionner les manquements (Chapitre VIII, p. 193-195).

**b)** Le CSM, instance suprême garantissant l'éthique judiciaire, verra sa composition élargie (représentants du Parlement, du Barreau, des universités, et même de la société civile) et ses membres nommés pour un mandat fixe afin d'assurer son impartialité.

**c)** Nous consacrerons **l'immovibilité des magistrats**: aucun juge ne pourra être muté ou révoqué arbitrairement avant cinq ans de fonction, sauf décision disciplinaire du CSM, afin de les mettre à l'abri des pressions (Chapitre VIII, p. 195-197).

**Assez,  
c'est assez.  
Justice !  
Justice !**



## D. Nous accélérerons la justice et garantirons les libertés individuelles

Cela permettra de lutter contre les détentions abusives et les lenteurs de procédures. Plus aucun citoyen ne restera en prison sans jugement ni aucun dossier ne languira pendant des années dans les tribunaux.

### o Moyen de réalisation :

a) Des **commissions de contrôle des gardes à vue et détentions provisoires** seront instaurées auprès de chaque Cour d'Appel, incluant un magistrat, un représentant des droits de l'homme, un avocat et un officier de police, pour examiner rapidement les contestations de détention. Elles ordonneront la libération des personnes indûment détenues, préservant ainsi le droit à la liberté (Chapitre VIII, p. 198-200). En parallèle, un **code des délais de procédure** sera adopté pour chaque type d'affaire, imposant aux juges de respecter des calendriers stricts. Les jugements devront être rendus et notifiés dans des délais courts (par exemple, cinq jours maximum pour la délivrance d'une décision après son prononcé) afin d'éliminer les retards source de corruption et de déni de justice (Chapitre VIII, p. 199-200).

## E. Nous adapterons la justice aux besoins de l'économie et de la société

Cela dans le but qu'elle devienne un moteur de développement et un rempart pour les libertés publiques. Des juridictions spécialisées et des procédures modernisées garantiront une justice efficace, crédible et au service du progrès.

### o Moyen de réalisation :

a) Des **tribunaux économiques et commerciaux spécialisés** seront créés dans chaque département pour traiter avec célérité les litiges d'affaires, d'investissement et de marchés publics. Composés de magistrats formés en droit des affaires et de conseillers experts, ils rendront des décisions rapides, renforçant la confiance des entrepreneurs (Chapitre VIII, p. 200).

En outre, la **modernisation numérique de la justice** sera entreprise : informatisation des procédures, création d'un casier judiciaire national numérique et publication en ligne des décisions, afin d'assurer la transparence et l'accessibilité du système judiciaire (Chapitre VIII, p. 187-188). Ces mesures, ajoutées à la formation continue des magistrats et greffiers, contribueront à une justice plus professionnelle, au service des libertés et du développement (Chapitre VIII, p. 189, 197-199).

## E. Nous renforcerons l'efficacité de la justice en libérant l'exercice des auxiliaires de justice des tutelles inutiles, et en leur garantissant des conditions dignes et équitables d'installation et de fonctionnement.

Cela dans le but qu'elle devienne un moteur de développement et un rempart pour les libertés publiques. Des juridictions spécialisées et des procédures modernisées garantiront une justice efficace, crédible et au service du progrès.

### o Moyen de réalisation :

Le bon fonctionnement de la justice repose aussi sur ses piliers silencieux : avocats, huissiers et notaires. Or, au Cameroun, ces métiers essentiels sont victimes d'une caporalisation obsolète de l'État. Il est incompréhensible que l'entrée dans ces professions soit dictée par l'exécutif au lieu d'être organisée par leurs propres ordres. Cette infantilisation compromet l'autonomie, accentue le

chômage des jeunes diplômés, et affaiblit l'accès à une défense effective pour tous. Nous voulons redonner à ces corps leur dignité, leur indépendance et leur efficacité, tout en les rendant plus accessibles et équitablement répartis sur le territoire.

**o Moyen de réalisation :**

**a)** L'organisation de l'entrée aux métiers d'avocat, d'huissier et de notaire sera confiée exclusivement à leurs ordres professionnels, avec des concours lancés tous les deux ans sous régulation de l'État, sans intervention directe du Gouvernement ou du Président de la République (Chapitre VIII, p. 194).

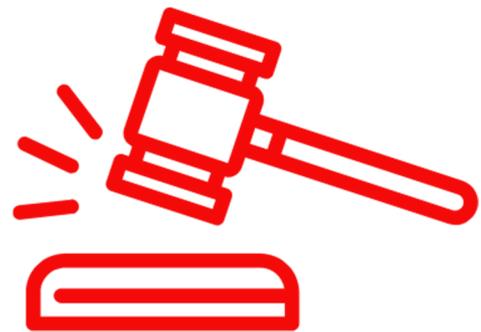
**b)** Des mesures d'accompagnement à l'installation seront mises en place : facilitation de l'accès au crédit, allègement fiscal, notamment pour les jeunes professionnels (Chapitre VIII, p. 194).

**c)** Pour les avocats, un **monopole de la représentation des parties en justice** sera instauré afin de réguler leur implantation et de favoriser leur dispersion géographique, notamment en zones rurales (Chapitre VIII, p. 194).

**d)** Des **barreaux régionaux** seront créés,

coordonnés par un **Conseil National des Barreaux**, garantissant une organisation décentralisée et cohérente de la profession (Chapitre VIII, p. 194).

**e)** Création d'un **Institut National de Formation Judiciaire**, avec des instituts de formation rattachés à chaque barreau régional, assurant un renforcement des compétences continues et l'organisation des concours professionnels tous les deux ans (Chapitre VIII, p. 194).



## **G. Nous réformerons le système pénitentiaire pour en faire un levier de réinsertion, et non de déshumanisation**

Le système carcéral camerounais est aujourd'hui un lieu de souffrance, d'humiliation et de violence, autant pour les détenus que pour le personnel pénitentiaire. Pourtant, la prison n'est pas seulement un lieu d'exécution des peines, elle est aussi un espace potentiel de transformation et de réhabilitation. Le personnel pénitentiaire, souvent invisible et maltraité, doit devenir une composante essentielle de la chaîne de justice, bénéficiant d'un statut digne, d'une formation adéquate et de meilleures conditions d'exercice. Il est temps de bâtir une vision nouvelle de la prison : **celle d'un lieu de sécurité, mais aussi d'humanité et d'éducation.**

**o Moyen de réalisation :**

**a)** Le personnel pénitentiaire bénéficiera d'une valorisation statutaire et salariale, afin de sortir de la logique de précarité et de négligence dans laquelle il est confiné (Chapitre VIII, p. 195).

**b)** Une politique de recrutement massif sera menée pour combler les manques criants en

personnel dans les établissements pénitentiaires surpeuplés, permettant un encadrement plus humain et sécurisé des détenus (Chapitre VIII, p. 195).

**c)** L'État mettra en place un programme de formation continue pour les agents

pénitentiaires, centré sur les droits humains, la médiation, la gestion des tensions et la réinsertion (Chapitre VIII, p. 195).

**d)** Des mesures de protection sociale et psychologique seront garanties au personnel (assurance, suivi psychologique), compte tenu de la pénibilité particulière de leur mission (Chapitre VIII, p. 195).

**e)** Une cellule de supervision et d'audit des établissements pénitentiaires, indépendante du

ministère de la Justice, sera instaurée pour veiller à la dignité des conditions de détention et à la bonne conduite de l'administration pénitentiaire (Chapitre VIII, p. 195).

**f)** Enfin, les conditions matérielles de détention seront repensées pour être compatibles avec les objectifs de rééducation et de réinsertion sociale, avec l'accompagnement du personnel en tant qu'acteur clé de cette politique (Chapitre VIII, p. 195).

## **H. Nous réformerons la justice d'exception et créerons un tribunal du contentieux du travail pour apaiser les tensions sociales**

Dans un pays où la paix sociale dépend de la confiance dans la justice, le maintien de tribunaux d'exception et l'absence de juridiction dédiée aux conflits du travail sont des facteurs de déséquilibre et d'exaspération. Le Cameroun ne peut rester dans une situation où les procès sociaux se règlent devant des juges pénalistes ou administratifs. L'équité dans le monde du travail commande des réponses spécifiques, rapides, compréhensibles. La démocratie s'approfondit aussi par la spécialisation judiciaire.

### **o Moyen de réalisation :**

**a)** Réexaminer la légitimité et le maintien de certains **tribunaux d'exception, en particulier le Tribunal Criminel Spécial (TCS)**, qui relève actuellement d'une logique politique plus que judiciaire (Chapitre VIII, p. 197).

**b)** Abroger les lois qui **permettent les dérogations aux principes fondamentaux du procès équitable**, et supprimer les juridictions d'exception **n'ayant pas vocation à subsister dans un État de droit** (Chapitre VIII, p. 197).

**c)** Créer un **Tribunal du contentieux du travail**, juridiction spécialisée et permanente, compétente pour **trancher tous les litiges liés aux contrats de travail**, aux licenciements abusifs, aux conflits collectifs et à la protection sociale (Chapitre VIII, p. 198).

**d)** Doter cette juridiction de **juges professionnels formés**, mais aussi de **représentants syndicaux siégeant comme assesseurs**, afin de garantir une lecture juste

des réalités sociales (Chapitre VIII, p. 198).

**e)** Prévoir **une procédure simplifiée, rapide et gratuite**, centrée sur la conciliation, l'écoute des parties et la réparation équitable, afin de **désengorger les tribunaux administratifs et de première instance** (Chapitre VIII, p. 198).

**f)** Créer un **corps de conciliateurs du travail** issus de l'École Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM), qui pourront intervenir **avant la saisine du juge**, pour encourager les accords amiables dans les conflits sociaux (Chapitre VIII, p. 198).

**g)** Faire du tribunal du contentieux du travail un instrument au service de la paix sociale, de la promotion du travail décent et de l'amélioration du climat des affaires (Chapitre VIII, p. 198).



# **SÉCURITÉ, UNITÉ NATIONALE ET DÉFENSE DU TERRITOIRE**



## A. Nous renforcerons la sécurité publique

Pour ce faire, nous allons engager une réforme profonde (Chapitre VII, p. 177-181) de la police et de la gendarmerie, afin de protéger efficacement les personnes et les biens sur l'ensemble du territoire. Des forces de l'ordre mieux formées, mieux équipées et intègres assureront la tranquillité des citoyens et le respect des droits.

### o Moyen de réalisation :

Les effectifs de police seront augmentés et formés aux techniques modernes de maintien de l'ordre et d'enquête, avec un accent sur le respect des droits humains (Chapitre VII, p. 180-181). **Un véritable programme de professionnalisation de la police** sera mis en place : revalorisation de la condition sociale policière pour lutter contre la corruption quotidienne, équipements modernes (communications, véhicules, forensic) financés par le budget de la sûreté nationale, et partenariats avec les populations via le **policier de proximité** pour mieux prévenir la criminalité (Chapitre VII, p. 177-179). Parallèlement, la gendarmerie sera redéployée dans les zones rurales et frontalières sensibles pour endiguer le grand banditisme et assurer une présence dissuasive sur tout le territoire (Chapitre VII, p. 182).

## B. Nous moderniserons la défense nationale

Cela permettra de garantir l'intégrité du territoire et la paix civile. (Chapitre VII, p. 181). Une armée républicaine, apolitique et dotée de moyens adéquats saura faire face aux menaces contemporaines – terrorisme, cyberattaques, troubles internes – tout en préservant l'unité de la Nation.

### o Moyen de réalisation :

Nous engagerons une **réforme de nos forces de défense** en investissant dans le renseignement, la logistique et la capacité opérationnelle (Chapitre VII, p. 183-185). Les soldats bénéficieront d'une formation renforcée aux nouvelles menaces (lutte anti-terroriste, cyberdéfense) et d'un meilleur encadrement moral pour ancrer la discipline et le respect des populations. Un programme de **revalorisation du statut des militaires** sera appliqué (soldes, logements, soins médicaux) pour renforcer leur engagement (Chapitre VII, p. 179-180). Enfin, nous développerons l'industrie de défense locale (maintenance des équipements, fabrication de matériel léger) afin de gagner en autonomie stratégique (Chapitre VII, p. 185-186).



## C. Nous préserverons l'unité nationale par le fédéralisme communautaire

Cela se fera en résolvant les frustrations régionales par le dialogue institutionnel et le respect de la diversité. Le Cameroun, riche de ses peuples anglophones et francophones ainsi que de ses multiples communautés, sera réuni dans un État fédéral garantissant l'égalité de tous et la cohésion de la République.

### o Moyen de réalisation :

Une **réforme constitutionnelle fédéraliste** sera engagée pour créer des Régions Autonomes disposant de compétences élargies (éducation, justice locale, police locale, développement) tout en maintenant les prérogatives régaliennes essentielles à l'État central (Chapitre II, p. 37-40).

Ce fédéralisme communautaire permettra de résoudre la crise dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest en garantissant le respect du bilinguisme d'État (anglais et français) et des systèmes juridiques hérités (Common Law et droit civil) au sein d'un même pays. Les identités culturelles et historiques de chaque région seront reconnues dans la fédération, évitant les tentations séparatistes et renforçant le **contrat national** fondé sur la justice et l'égalité (Chapitre II, p. 41-46).

## D. Nous garantirons la souveraineté du territoire par une défense dotée en moyens et en structures adaptées aux défis modernes.

Le Cameroun, situé dans une région de plus en plus instable, ne saurait prétendre à la paix sans une armée modernisée. Pour cela, la rénovation de la défense camerounaise passe par une réorganisation profonde, la création d'unités spécialisées à haute valeur stratégique et le renforcement de notre autonomie technologique et industrielle.

### o Moyen de réalisation :

- La création d'une **École militaire de géostratégie**, destinée à former des cadres militaires et civils capables de concevoir la défense nationale à l'aune des enjeux globaux de puissance et de souveraineté. (Chapitre VII, p. 185)
- La mise en place d'une **Unité d'élite aérienne**, pour permettre des frappes rapides et une couverture nationale dans les situations d'urgence. (Chapitre VII, p. 185)
- La fondation d'une **Unité d'élite maritime**, dédiée à la sécurisation de nos eaux territoriales et à la projection de forces en environnement côtier. (Chapitre VII, p. 185)
- L'institution d'une **Unité spécialisée dans la cyberguerre**, composée de développeurs et d'informaticiens triés sur le volet, chargés d'assurer la souveraineté numérique du Cameroun. (Chapitre VII, p. 185-186)
- La création du **Corps Spécial des Légionnaires Aéroportés et de Chasse (COSLAC)**, baptisé « ANGE GARDIEN », rattaché à l'Armée de l'Air. Il aura pour mission l'intervention rapide contre toute menace intérieure ou frontalière.
- Il soutiendra les unités d'élite déjà existantes telles que le Bataillon Spécial Amphibie (BSA), le **Bataillon Blindé de Reconnaissance (BBR)**, et le **Bataillon des Troupes Aéroportées de Koutaba (BTAP)**. (Chapitre VII, p. 185)
- La construction d'une **base navale interarmées à Campo-Kribi**, qui deviendra la plus grande d'Afrique noire, essentielle pour la formation et la mobilité maritime des forces. (Chapitre VII, p. 184)
- L'édification de **postes de contrôle et de sécurité militaire le long de la frontière nigériane** pour sécuriser une frontière longue de près de 2000 km. (Chapitre VII, p. 184).

- La mise en place d'un **Complexe Militaro-Industriel (CMI)**, capable de produire localement tenues, munitions, équipements et armes de l'armée camerounaise. Ce complexe participera à la stratégie d'industrialisation du pays et à la création d'emplois civils. (Chapitre VII, p. 186)
- Le développement d'un **programme satellitaire militaire**, avec l'armée comme pôle de développement, afin de renforcer la surveillance du territoire et l'autonomie technologique. (Chapitre VII, p. 186)

- La rénovation complète des centres d'instruction militaire, pour en finir avec l'architecture et les équipements hérités de la colonisation. (Chapitre VII, p. 184)



## **E. Nous renforcerons l'identité nationale en valorisant notre africanité commune**

Cela jouera le rôle d'un ciment d'une unité plus profonde. En puisant dans nos valeurs traditionnelles et panafricaines, nous forgerons un patriotisme inclusif où chaque composante de la Nation se reconnaît et s'épanouit sans renier sa particularité.

### **o Moyen de réalisation :**

L'État soutiendra les programmes culturels, éducatifs et médiatiques qui promeuvent nos langues nationales, notre histoire et nos héros locaux, afin que chaque Camerounais connaisse et assume son héritage (Chapitre III, p. 47-50). Les coutumes positives et les institutions traditionnelles seront intégrées dans le processus de réconciliation nationale et de gouvernance locale, notamment par la création d'une **Chambre des Sages** regroupant des autorités traditionnelles pour conseiller sur les questions d'unité et de cohésion (Chapitre X, p. 239-240).





# **LIBÉRATION DE L'ÉCONOMIE ET CRÉATION D'EMPLOIS**

## A. Nous libérerons l'économie camerounaise des entraves bureaucratiques et oligopolistiques

L'objectif principal sera de stimuler l'initiative privée et la croissance. L'État cessera d'être un obstacle pour devenir un facilitateur, permettant aux entrepreneurs, artisans et PME de prospérer et de créer des emplois massivement.

### o Moyen de réalisation :

Un **choc de simplification administrative** sera lancé : suppression des démarches inutiles, guichet unique effectif pour la création d'entreprise en 72 heures, fiscalité allégée et incitative pour les start-ups et PME (Chapitre XI, p. 270-272). Les monopoles et cartels qui étouffent la concurrence seront démantelés par l'application rigoureuse du droit de la concurrence et le soutien à de nouveaux entrants, notamment locaux, dans tous les secteurs (Chapitre XI, p. 273-274). Par ailleurs, la commande publique sera orientée en priorité vers les entreprises nationales compétitives, avec une transparence accrue des marchés, afin d'injecter des ressources dans le tissu économique local (Chapitre XI, p. 275-276).



## **B. Nous enclencherons un sursaut industriel massif pour faire du Cameroun l'« usine de l'Afrique »**

Plus de soixante ans après les indépendances, il est temps de bâtir une économie de transformation qui donne de la valeur ajoutée à nos ressources, crée des millions d'emplois décents et repositionne notre pays sur l'échiquier économique continental. La richesse ne réside pas dans ce que nous extrayons, mais dans ce que nous transformons. Notre ambition est claire : faire du Cameroun une puissance industrielle africaine, structurée autour de grands pôles de transformation, connectée aux marchés mondiaux, mais enracinée dans son territoire et ses PME. **Ce projet n'est pas une option : c'est une nécessité historique..**

### **o Moyen de réalisation :**

**a)** Un **plan d'industrialisation national** sera mis en œuvre en partenariat avec le secteur privé pour développer des filières stratégiques : agro-industrie (transformation du cacao, du café, de l'huile de palme, etc.), industrie textile et du cuir, matériaux de construction, pétrochimie de base et production pharmaceutique (Chapitre XI, p. 277-279). Des **zones économiques** spéciales dotées d'infrastructures (énergie, routes, fibre optique) et d'allègements fiscaux attireront les investissements industriels dans toutes les régions (Nord, Est, etc.), afin de créer des pôles d'emplois en dehors des deux métropoles (Chapitre XI, p. 280-282).

Nous investirons également dans la formation technique des jeunes (écoles professionnelles, instituts de technologie) pour doter nos usines et chantiers d'une main-d'œuvre qualifiée et apte à innover (Chapitre IX, p. 206-207).

**b)** Mise en œuvre du multiplicateur industriel, processus de transformation des matières premières intégrant savoir, technologie, mécanisation et création d'emplois de masse (Chapitre XI, p. 269-270).

**c)** Industrialisation ciblée dans les secteurs

stratégiques (bois, coton, cacao, minerais, énergie), avec la création de **grands groupes industriels articulés autour de PME** (Chapitre XI, p. 270-271).

**d)** **Fusion de la SODECOTON et de la CICAM** pour relancer la filière textile et habillement, avec pour objectif de couvrir la majorité du marché national et d'exporter (Chapitre XI, p. 275-276).

**e)** Création de **hauts-fourneaux nationaux**, d'usines de sidérurgie, de métallurgie, d'alliage et de joaillerie en or et diamant, destinées à l'industrie lourde, la fabrication d'outils de précision et l'exportation à haute valeur (Chapitre XI, p. 287).

**f)** Relance et modernisation du **Chantier Naval et Industriel du Cameroun (CNIC)** pour la maintenance maritime, la production navale et le développement ferroviaire, avec intégration de segments militaires et civils (Chapitre XI, p. 287).

**g)** Création de **hauts-fourneaux nationaux**, d'usines de sidérurgie, de métallurgie, d'alliage et de joaillerie en or et diamant, destinées à l'industrie lourde, la fabrication d'outils de précision et l'exportation à haute valeur (Chapitre XI, p. 287).

**h)** Développement d'une **industrie des matériaux de construction** pour répondre à la demande en logement et infrastructures publiques et privées (Chapitre XI, p. 287).

**h)** Création de **pôles pharmaceutiques**, pour inverser la dépendance massive aux importations de médicaments (95% des besoins importés), en instaurant un environnement fiscal incitatif (Chapitre XI, p. 278).

**j)** Modernisation des marchés (vivriers, spécialisés) pour absorber la production industrielle et favoriser le "Made in Cameroon" (Chapitre XI, p. 293).

**k)** Instauration d'un **système rigoureux de contrôle qualité** pour la compétitivité à

l'exportation (Chapitre XI, p. 270).

**l)** Instauration d'une politique de **promotion des marques collectives et du e-commerce industriel** (Chapitre XI, p. 293-294).

**m)** Application effective du **Plan Directeur d'Industrialisation (PDI)** et de la **Charte des investissements**, jusqu'ici inappliqués (Chapitre XI, p. 271).

**n)** Création de **clusters industriels régionaux**, avec des chaînes de valeur sectorielles et géographiquement déployées (Chapitre XI, p. 270-272).

**o)** Renforcement du **partenariat public-privé** et de la diplomatie économique pour le transfert de technologie et le financement industriel (Chapitre XI, p. 270).

### **C. Nous relèverons nos PME pour en faire les piliers de la croissance et de l'emploi.**

L'État camerounais doit cesser d'étouffer ses propres entrepreneurs. Les PME/PMI/TPE/TPI représentent la majorité des entreprises du pays, et pourtant, elles sont victimes d'une double asphyxie : administrative et financière. Leur accès à la commande publique est miné par des règles opaques, des retards de paiement, et des discriminations en faveur de grandes firmes, souvent étrangères. Libérer l'énergie de nos PME, c'est redonner à l'économie sa vitalité, à la jeunesse son avenir, et au pays sa souveraineté économique. Ce n'est qu'en transformant nos artisans, nos start-ups et nos petites entreprises en acteurs majeurs du développement que nous pourrons vaincre le chômage de masse et structurer une classe moyenne nationale.

#### **o Moyen de réalisation :**

**a)** L'accès aux marchés publics sera réservé aux entreprises disposant d'un établissement stable, actif et vérifiable sur le territoire camerounais,

inscrit au registre du commerce et crédité d'un numéro unique d'identification fiscale. La preuve de cette présence effective inclura l'existence de locaux professionnels permanents, de personnel employé localement et d'activités régulières antérieures à la date de l'appel d'offres. Cette exigence sera obligatoire pour tous les secteurs, y compris ceux à haute technicité, afin de garantir que la commande publique profite à l'économie réelle nationale (Chapitre XI, p. 337).

**b)** **Réduction drastique de la pression bureaucratique** sur les PME/PMI/TPE/TPI, notamment par l'extension des effets de l'acte uniforme OHADA de 2014 qui simplifie leur création et leur gestion (Chapitre XI, p. 337).

**h)** Développement d'une **industrie des matériaux de construction** pour répondre à la demande en logement et infrastructures publiques et privées (Chapitre XI, p. 287).

**c)** **Accompagnement spécifique** des PME par l'État en matière de financement, de formation, et d'accès aux marchés, pour encourager l'entrepreneuriat des jeunes diplômés (Chapitre XI, p. 337-338).

**d)** **Mise en place d'un traitement financier différencié** et adapté à la taille des entreprises, notamment pour les paiements publics (Chapitre XI, p. 337).

**e)** **Ouverture de guichets uniques dans les Ambassades** pour accompagner les entrepreneurs de la diaspora dans leurs démarches d'investissement (Chapitre XI, p. 337).

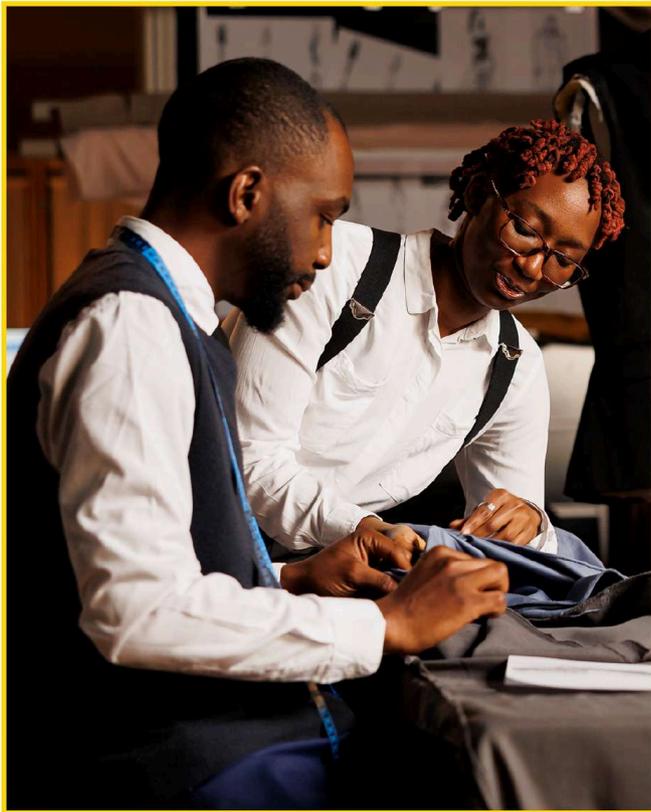
**f)** **Appui à la Chambre de Commerce, d'Industrie, des Mines et de l'Artisanat**, pour qu'elle devienne une véritable force de défense des intérêts des PME, avec un budget conséquent et un mandat renforcé (Chapitre XI, p. 337).

**f)** **Réforme du mécanisme de remboursement de la TVA**, afin de ne plus pénaliser les PME déclarées à "haut risque" : mise en place d'une

retenue libératoire sur marge bénéficiaire, sans formation de crédit de TVA (Chapitre XI, p. 339).

**h) Régulation des pratiques abusives des grandes entreprises**, tant publiques que privées, envers les PME sous-traitantes : délais de paiement excessifs, conditions de sous-traitance léonines, domination commerciale (Chapitre XI, p. 340).

**i) Renforcement des moyens de contrôle comptable** pour éviter l'évasion des grandes entreprises et protéger les sous-traitants locaux contre les fuites financières (Chapitre XI, p. 340).



## **D. Nous créerons massivement des emplois pleins et renforcerons la protection des travailleurs.**

Le chômage, le sous-emploi et la précarité de l'emploi constituent une triple fracture qui fragilise notre société et compromet l'avenir de notre jeunesse. Pour relever ce défi, notre politique économique assumera pour priorité nationale la création massive d'emplois décents. Nous refusons que l'économie camerounaise demeure un réservoir d'emplois informels et

d'expédients. Nous ferons du plein emploi une norme, et de la dignité du travailleur un impératif. Cela passe par un État stratège, qui incite, régule et protège, en instaurant un nouveau contrat social fondé sur le respect du travail et la justice sociale.

### **o Moyen de réalisation :**

**a) Mise en œuvre d'une politique volontariste de création de 3 millions d'emplois pleins et décents en 5 ans**, fondée sur six leviers économiques intégrés : l'industrialisation, l'agriculture, le numérique, le foncier, le sport et la diaspora (Chapitre XI, p. 269).

**b) Soumission à une amende compensatrice** tout employeur qui ne délivre pas de certificat de travail : équivalente à deux ans de salaire, sur simple requête de l'employé devant le juge, sans frais, avec charge de la preuve de l'emploi par tous moyens (Chapitre XI, p. 294).

**c) Obligation de formalisation de tous contrats de travail temporaires, saisonniers ou occasionnels**, afin de sécuriser les parcours professionnels (Chapitre XI, p. 294).

**d) Institution d'un congé de paternité annuel d'un mois, fractionnable (trois jours par mois)**, utilisable jusqu'aux trois ans de l'enfant (Chapitre XI, p. 295).

**e) Création de dispositifs pour simplifier l'accès au recours en indemnisation à l'encontre des grandes entreprises défailtantes** (téléphonie, électricité, eau, assurances), par l'intermédiaire d'associations ou citoyens, afin de protéger les consommateurs et l'équité contractuelle (Chapitre XI, p. 295).

**f) Création du Tribunal du Contentieux du Travail pour juger rapidement les litiges liés à l'emploi**, les abus contractuels et garantir l'exécution des droits sociaux des travailleurs (Chapitre XI, p. 297).

**f) Protection des jeunes et des femmes sur le marché du travail**, avec des politiques actives

contre le sous-emploi et la précarité dans les secteurs informels (Chapitre XI, p. 270-271).

**h)** Encadrement de l'économie informelle pour faciliter la transition vers le secteur formel, avec accompagnement à la déclaration, à la bancarisation et à la protection sociale (Chapitre XI, p. 271-272).

## **D. Nous ferons de chaque citoyen un acteur économique et propriétaire du capital national**

Trop longtemps, l'économie camerounaise a reposé sur une minorité connectée aux réseaux du pouvoir. Pendant ce temps, la majorité des citoyens reste prisonnière de l'informalité et exclue de toute forme de capitalisation. Or, la stabilité sociale, la prospérité partagée et l'engagement civique passent par la propriété. Un peuple sans capital est un peuple sans levier économique, livré à la précarité et au désengagement. Notre projet repose donc sur un impératif clair : faire du citoyen camerounais un propriétaire actif, actionnaire de son pays, et partie prenante des décisions économiques. C'est la condition sine qua non d'une économie souveraine et démocratique.

### **o Moyen de réalisation :**

**a)** Gratuité de l'accès au titre foncier pour convertir les propriétés coutumières en titres légaux, permettant aux citoyens de disposer de garanties bancables et de s'émanciper économiquement (Chapitre XI, p. 289).

**b)** Simplification drastique des procédures d'immatriculation foncière pour éliminer les barrières bureaucratiques et financières qui maintiennent 80 % des richesses des citoyens dans un statut de "capital mort" (Chapitre XI, p. 290).

**c)** Instauration progressive d'un droit d'accès encadré à la propriété productive (terre, outils, parts d'entreprise, logement ou actifs financiers),

prioritairement pour les jeunes, les femmes, les agriculteurs et les artisans, afin de bâtir une culture nationale de responsabilité économique, d'entretien du bien commun et de participation directe à la création de richesse (Chapitre XI, p. 289-290).

**d)** Constitution de caisses collectives d'épargne et d'investissement destinées aux citoyens, pour leur permettre de participer au capital des entreprises publiques, financer leur retraite et couvrir leurs besoins en santé (Chapitre XI, p. 290).

**e)** Incitation à la prise de participation populaire dans les grands projets stratégiques de l'État et introduction de mécanismes d'actionnariat citoyen (Chapitre XI, p. 289).

**f)** Refonte de la relation citoyen-administration, fondée sur la confiance, la simplification administrative et l'accès à l'information, afin d'encourager les initiatives individuelles (Chapitre XI, p. 290).

**g)** Création d'une "culture du capital" à travers l'éducation économique populaire, pour sortir du modèle assistancialiste et encourager l'autonomie financière (Chapitre XI, p. 290).



## **F. Nous optimiserons les services et libérerons pleinement l'économie numérique.**

Le Cameroun ne pourra atteindre l'émergence sans transformer son secteur tertiaire en moteur de croissance. Dans un monde hyperconnecté, les services (commerce, financement, transport, communication) doivent être agiles, accessibles, compétitifs et inclusifs. L'économie numérique est le levier qui permettra à nos citoyens, PME et institutions de s'insérer dans la nouvelle économie mondiale. C'est pourquoi notre ambition est de structurer des services modernes et numérisés, capables de porter la croissance, de stimuler l'innovation et de renforcer l'inclusion financière, sociale et territoriale.

### **o Moyen de réalisation :**

#### **a) Commerce, e-commerce et marchés :**

- Moderniser les marchés vivriers et spécialisés pour en faire des hubs commerciaux modernes, propres, sécurisés et connectés (Chapitre XI, p. 293).
- Promouvoir les marques collectives pour valoriser les produits "Made in Cameroon" à l'échelle nationale et internationale (Chapitre XI, p. 293).
- Stimuler le développement du e-commerce par un cadre légal sécurisé, une logistique efficace et une fiscalité adaptée (Chapitre XI, p. 298).

#### **b) Numérisation, Internet et infrastructures TIC:**

- Généraliser l'accès à Internet très haut débit à travers un plan national de maillage en fibre optique sur tout le territoire, avec un objectif de couverture communale (Chapitre XI, p. 313).
- Restructurer CAMTEL pour en faire une entreprise compétitive, en limitant son monopole et en ouvrant son capital à 30-40% au privé (Chapitre XI, p. 313).
- Développer l'accès à Internet par satellite (ex : Starlink) via des kits abordables pour connecter les zones rurales et enclavées (Chapitre XI, p. 312-313).

#### **c) Téléphonie et équipements :**

- Réduire les coûts d'accès aux services téléphoniques fixes et mobiles pour garantir la connectivité universelle (Chapitre XI, p. 313).
- Baisser les prix des équipements électroniques (smartphones, tablettes, ordinateurs) pour démocratiser l'accès au numérique (Chapitre XI, p. 315).

#### **d) Système de financement et inclusion financière :**

- Créer une Banque Postale accessible à tous, dédiée à l'épargne populaire, aux jeunes et aux exclus du système bancaire traditionnel (Chapitre XI, p. 308).
- Encourager l'épargne dès le plus jeune âge avec des livrets défiscalisés pour initier les jeunes à la gestion financière responsable (Chapitre XI, p. 308).
- Réformer la politique de crédit pour qu'elle soutienne davantage les projets productifs, notamment ceux portés par les PME et jeunes entrepreneurs (Chapitre XI, p. 304).

#### **e) Services postaux :**

- Transformer le service postal en bras opérationnel du e-commerce avec un système d'adressage national fiable et un maillage logistique performant (Chapitre XI, p. 307).
- Doter la poste de fonctions financières robustes, notamment pour l'inclusion bancaire des zones rurales (Chapitre XI, p. 308).

#### **f) Médias et contenus :**

- Lever les restrictions administratives et politiques pesant sur les médias privés, en garantissant la liberté éditoriale par une réforme de la tutelle gouvernementale sur les organes de régulation.

Instaurer un mécanisme transparent de soutien public aux médias, notamment à travers : des subventions directes à la presse indépendante fondées sur des critères objectifs (diffusion, contenu éducatif, audience, ancrage territorial), un abattement fiscal spécifique sur les équipements, intrants et matières premières

liés à l'impression ou à la production audiovisuelle, l'accès préférentiel aux marchés publicitaires publics et parapublics, et le soutien à la transition numérique des médias traditionnels, notamment via des appuis en matériel et formation. (Chapitre XI, p. 318).

- Affranchir les médias publics de la tutelle gouvernementale pour en faire de véritables outils d'information et d'éducation (Chapitre XI, p. 319).

## **G. Nous moderniserons nos infrastructures de transport, ferons rayonner notre tourisme, et structurerons l'industrie culturelle**

Dans un monde interconnecté, la mobilité, le loisir et la culture ne sont plus secondaires : ce sont des leviers majeurs de développement. Le Cameroun, au cœur de l'Afrique centrale, ne peut plus rester marginalisé par ses routes dégradées, son absence de politique touristique sérieuse et la relégation de ses créateurs artistiques. Nous porterons une triple révolution : la réhabilitation massive des transports, l'émergence d'une économie du tourisme pour les Camerounais et les visiteurs, et la transformation de notre richesse culturelle en une véritable industrie économique et identitaire. Cette ambition structurelle visera à faire du Cameroun une plateforme dynamique de circulation, d'accueil et de rayonnement africain.

### **o Moyen de réalisation :**

#### **a) Transport routier et ferroviaire :**

- Équipement des exécutifs régionaux en engins lourds pour l'entretien routier : bulldozers, pelles, chargeuses, niveleuses, compacteurs, raboteuses, etc. (Chapitre XI, p. 319-320).
- Création de joint-ventures avec des entreprises étrangères pour le montage local des engins, la construction d'usines de maintenance et la production progressive de pièces de rechange (p. 320).

- Production nationale des intrants routiers (bitume, goudron, béton) via l'industrie pétrolière et du bâtiment (p. 320).

- Préférence pour les routes en béton, pavé et pierre construites par des PME locales pour réduire les coûts (p. 320-321).

- Construction routière prioritairement confiée à l'expertise camerounaise, y compris de la diaspora, et montée en compétence de l'École des Travaux Publics (p. 32).

- Développement du transport ferroviaire pour la logistique industrielle et l'aménagement territorial (Chapitre XI, p. 323).

#### **b) Transport aérien et maritime :**

- Finalisation de la liquidation de CAMAIR, apurement des salaires et relance de Camair-Co sur des bases professionnelles (Chapitre XI, p. 326).

- Modernisation des aérodromes aux standards internationaux, acquisition de nouveaux avions et élaboration d'un business plan solide (p. 326).

- Équipement des hôpitaux de district en hélicoptères et hélicoptères médicalisés pour démocratiser le transport aérien à vocation sociale (p. 327).

- Structuration du secteur maritime et fluvial pour soutenir la logistique nationale (Chapitre XI, p. 324).



### c) Tourisme et hôtellerie :

- Instauration d'une "période de tourisme interne" liée au calendrier scolaire, pour favoriser la découverte du Cameroun par ses propres citoyens (Chapitre XI, p. 327).
- Sensibilisation des Camerounais à l'épargne touristique et soutien à l'émergence de produits touristiques (p. 327).
- Création de Zones Économiques Touristiques (ZET) avec incitations fiscales, facilités de crédit et offres d'investissement ciblées (p. 329).
- Développement d'une politique hôtelière segmentée : Grande Hôtellerie (GH) avec chaînes internationales, et Hôtellerie Communautaire (HC) fondée sur des architectures locales comme les cases Mougoum (p. 329).
- Inventaire national de la biodiversité et mise en concession d'aires protégées à des opérateurs privés sous contrôle public, pour relancer les safaris et réduire le braconnage (p. 329).
- Renforcement du rôle de l'Office National du Tourisme dans la promotion de la destination Cameroun (p. 329).

### d) Industries culturelles :

- Création de conservatoires publics et privés pour professionnaliser les artistes dans chaque discipline (Chapitre XI, p. 330).
- Soutien à la création d'espaces physiques et numériques d'expression artistique, et encouragement des entreprises et événements culturels (p. 330).
- Éducation du public à la consommation artistique, pour créer un marché intérieur dynamique (p. 330).
- Révision de la loi du 20 juillet 2020 sur le statut des artistes, jugée inadaptée (p. 330).



## H. Nous encouragerons l'entrepreneuriat des jeunes et la mobilisation de la diaspora

Ils seront des moteurs du renouveau économique. Les talents camerounais, qu'ils soient au pays ou à l'étranger, doivent trouver chez nous les opportunités d'investir, d'innover et de créer des emplois pour leurs concitoyens.

### o Moyen de réalisation :

a) Des **fonds d'amorçage et de garantie** seront créés pour financer les projets des jeunes entrepreneurs, avec un accompagnement technique (formations en gestion, accès aux incubateurs d'entreprises) afin de maximiser leurs chances de succès (Chapitre XI, p. 288-290).

b) Les Camerounais de la diaspora bénéficieront d'un statut d'investisseur privilégié : incitations fiscales au rapatriement de capitaux, facilitation des démarches pour créer des entreprises ou des coentreprises au pays, et intégration de la diaspora qualifiée dans des réseaux d'innovation et de mentorat pour les porteurs de projets locaux (Chapitre XI, p. 290-292).

c) Ces mesures, couplées à la stabilité juridique et financière retrouvée, catalyseront la création d'un vaste tissu de PME, principal pourvoyeur d'emplois dans notre nouveau modèle de croissance.

## I. Nous assurerons la souveraineté alimentaire du Cameroun

Cela se fera en atteignant l'autosuffisance dans les produits de base. Nourrir tous les Camerounais et ne plus dépendre des importations pour notre alimentation est un impératif économique et stratégique qui créera en outre de nombreux emplois en zone rurale.

### o Moyen de réalisation :

a) Un **programme d'agriculture intensive et**

**ntelligente** sera déployé pour augmenter drastiquement les rendements : mécanisation appropriée des exploitations (tracteurs accessibles via des coopératives, motoculteurs), diffusion de semences améliorées et résilientes au climat, et encadrement technique des agriculteurs par les extensions du ministère de l'Agriculture (Chapitre IV, p. 65-67)

**b)** L'État constituera des **stocks stratégiques de vivres** (maïs, riz, sorgho) et soutiendra les filières vivrières par des prix minimum garantis en cas de chute des cours, afin de sécuriser les revenus des paysans (Chapitre IV, p. 68-69).

**c)** Par ces actions, nous réduirons la facture des importations alimentaires et garantirons à chaque citoyen l'accès à une nourriture suffisante et abordable en tout temps.

## **K. Nous assainirons le climat des affaires pour stimuler l'investissement et la croissance des entreprises.**

Le Cameroun souffre d'un environnement économique marqué par une bureaucratie excessive, une fiscalité décourageante, une corruption administrative endémique et un système de sous-traitance étouffé. Or, sans une amélioration substantielle du climat des affaires, aucune relance économique durable n'est possible. Libérer l'initiative privée et sécuriser les investissements nationaux et étrangers sont les piliers d'une économie compétitive et créatrice d'emplois. Il est donc temps d'éradiquer les blocages systémiques, de redéfinir le rôle de l'État comme facilitateur, et de faire confiance aux forces vives entrepreneuriales du pays.

### **o Moyen de réalisation :**

**a)** Lutte prioritaire contre la corruption administrative, en alignement avec les réformes de moralisation de la vie publique (Chapitre XI, p. 334).

**b)** Réduction de l'insécurité juridique et fiscale

des entreprises, notamment en mettant fin aux redressements fiscaux abusifs et aux retards de remboursement de la TVA (Chapitre XI, p. 335).

**c)** Révision du système de perception de l'impôt sur les sociétés (IS) pour le rendre proportionnel aux capacités réelles des entreprises, en particulier des PME (Chapitre XI, p. 335-336).

**d)** Renforcement des dispositifs d'arbitrage et de médiation économique pour régler rapidement les litiges entre l'État, les entreprises, et les donneurs d'ordre (Chapitre XI, p. 339).

**e)** Mise en place d'un guichet unique opérationnel pour toutes les démarches administratives des entreprises, y compris l'accès au crédit et aux exonérations fiscales (Chapitre XI, p. 335).

## **I. Nous mobiliserons l'énergie de la diaspora pour accélérer notre développement économique et culturel**

La diaspora camerounaise, forte de ses millions de talents disséminés à travers le monde, représente un levier encore sous-exploité pour le développement du pays.

Aujourd'hui, elle est trop souvent marginalisée dans les politiques publiques, alors même qu'elle possède un potentiel financier, intellectuel, culturel et diplomatique considérable. Notre vision est claire : il ne s'agit plus simplement d'associer la diaspora, mais de la positionner comme un pilier stratégique du progrès national. Elle doit devenir une puissance d'investissement, d'innovation et de rayonnement, reliée à la nation par des institutions modernes, agiles et attractives.

### **o Moyen de réalisation :**

**a)** Simplification des procédures de double nationalité pour faciliter la mobilité et la réintégration professionnelle (Chapitre XI, p. 347).

a) Lancement d'un **Fonds d'Investissement de la Diaspora**, capitalisé par des apports volontaires et garanti par l'État pour soutenir les initiatives locales portées par les Camerounais de l'étranger (Chapitre XI, p. 347).

c) Mise en place de mécanismes incitatifs et transparents pour le retour et l'investissement de la diaspora dans les secteurs prioritaires (éducation, santé, industrie, TIC, culture, etc.), à travers des guichets uniques dédiés (Chapitre XI, p. 347).

d) Déploiement d'un réseau d'incubateurs "Diaspora-Tech" dans les grandes villes du Cameroun, en partenariat avec les experts et les structures de la diaspora (Chapitre XI, p. 347).

e) Création de zones économiques spéciales avec des régimes fiscaux préférentiels et des garanties juridiques sécurisées pour les projets portés par des Camerounais de la diaspora (Chapitre XI, p. 347).

f) Nomination d'ambassadeurs itinérants issus de la diaspora pour dynamiser la diplomatie économique et renforcer l'influence culturelle du Cameroun à l'étranger (Chapitre XI, p. 347).





**ÉDUCATION,  
RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE  
ET FORMATION**

## **PARTIE A : ÉDUCATION**

### **Pour une éducation et formation professionnelle inclusive, attrayante, accessible, adaptées à nos réalités : creuset de citoyenneté et levier de transformation sociale**

Notre système éducatif fait pâle figure du fait de la promotion collective par niveau au Primaire, du taux de déperdition élevé à la fin du premier cycle au Secondaire et de l'inadéquation entre la formation professionnelle et les besoins du marché de l'emploi. En outre, il se singularise par une imitation culturelle qui n'est pas propre à l'identité culturelle de notre société. Il est nécessaire de réformer notre système éducatif par des mesures hardies afin de garantir l'accès à toutes et à tous à une éducation qui apprend à inventer, à créer, à innover, à trouver des solutions ou des réponses pratiques et adéquates aux besoins et attentes de sa société et du monde. Une éducation qui apprend à produire ce qu'on consomme.



## A. Nous décoloniserons l'éducation pour forger des esprits autonomes et créatifs

L'école camerounaise actuelle porte encore les stigmates d'un héritage colonial qui a domestiqué les intelligences et bridé la pensée autonome. Le système éducatif a été conçu comme un outil de reproduction des élites administratives et non comme un levier d'émancipation ou de transformation de la société. Il engendre ainsi des diplômés déconnectés du réel, inaptes à produire, innover ou répondre aux besoins du pays. La décolonisation de l'éducation est donc une urgence nationale : il faut désintoxiquer les programmes, réconcilier les apprenants avec leur histoire, leur langue, leur culture, et former des citoyens conscients, inventifs et enracinés. Ce n'est pas un retour en arrière : c'est une reconquête.

### o Moyens de réalisation :

- a) Réforme des contenus scolaires pour éliminer les approches mimétiques et intégrer les valeurs africaines, les savoirs locaux, les langues nationales, les figures historiques et les récits fondateurs du Cameroun et de l'Afrique (Chapitre IX, p. 205).
- b) Instauration de l'enseignement préscolaire obligatoire en langues locales dans des **Centres de Socialisation de Base (CSB)**, encadrés par les **Régions Communautaires Autonomes (RCA)**, pour socialiser l'enfant dans l'« africanité » et la « camerounéité » dès l'âge de 3 ans (Chapitre IX, p. 208).
- c) Report de l'apprentissage formel du français et de l'anglais au cycle primaire ; le préscolaire devant privilégier l'oralité, le geste, la créativité et l'imaginaire (Chapitre IX, p. 208).
- d) Formation et accompagnement systématique des parents pour qu'ils deviennent des vecteurs actifs de la socialisation et de la formation citoyenne dès la naissance de l'enfant (Chapitre IX, p. 209).
- e) Rejet explicite de la division postcoloniale entre filières générales et techniques, en supprimant les concours discriminatoires qui empêchent les bacheliers techniques d'accéder aux grandes écoles, contrairement aux bacheliers généraux (Chapitre IX, p. 206).
- f) Fin de la survalorisation des études longues et théoriques au détriment des compétences techniques, productives ou entrepreneuriales ; redéploiement de l'université vers les filières utiles à l'économie nationale (Chapitre IX, p. 206).
- g) Suppression du privilège implicite accordé aux bourses d'études occidentales, considérées comme une survivance impérialiste ; recentrage des moyens sur le développement des universités africaines de qualité (Chapitre IX, p. 205).
- h) Promotion d'un modèle éducatif fondé sur la création, l'innovation, la résolution de problèmes locaux et la production nationale, et non sur l'exhibition de diplômes (Chapitre IX, p. 206).



## **B. Nous redéfinirons la mission de l'éducation pour former des citoyens transformateurs et innovants**

Le Cameroun doit cesser de produire des diplômés en attente passive d'un concours ou d'un emploi public hypothétique. L'heure est venue d'assigner à l'éducation une mission nouvelle : forger des esprits capables de penser par eux-mêmes, de résoudre les problèmes locaux, et d'innover face aux défis du monde. Il s'agit de rompre avec un modèle hérité, déconnecté des réalités sociales et économiques, pour en bâtir un autre, fondé sur l'autonomie intellectuelle, la créativité, la culture démocratique, et la responsabilité collective. L'éducation doit devenir le levier principal d'une société souveraine, compétente et utile à elle-même.

### **o Moyens de réalisation :**

**a)** Refondation des programmes éducatifs autour d'un double objectif : acquisition de connaissances et développement personnel, en particulier l'aptitude à résoudre des problèmes concrets, à innover, à créer, à travailler en équipe, à communiquer et à s'adapter (Chapitre IX, p. 208-209).

**b)** Organisation de la scolarité obligatoire en deux paliers, avec un **premier cycle gratuit et obligatoire de 7 à 11 ans**, focalisé sur l'apprentissage des savoirs fondamentaux (lecture, écriture, raisonnement) et l'autonomie de pensée (Chapitre IX, p. 209).

**c)** Introduction dès le primaire d'une pédagogie active : travail en petits groupes, débats dirigés, respect de la pluralité des opinions, ouverture sur les langues nationales, les cultures locales, les traditions, les technologies, les sciences, la démocratie, la santé et l'écologie (Chapitre IX, p. 209).

**d)** Réorganisation de la formation au second cycle, orientée vers les métiers utiles à la transformation nationale, par une orientation

active et une spécialisation progressive, selon les talents des élèves et les besoins du pays (Chapitre IX, p. 208).

**e)** Construction d'une école inclusive, qui valorise autant les formations techniques, artisanales et agricoles que les filières académiques, en lien avec l'économie réelle (Chapitre IX, p. 208-209).

**f)** Promotion d'un enseignement supérieur capable de produire des solutions concrètes pour les problèmes camerounais, par l'intégration de la recherche appliquée et la valorisation de l'innovation sociale et technologique (Chapitre IX, p. 208).

## **C. Nous repenserons la carte scolaire pour garantir l'équité territoriale et la qualité des apprentissages.**

L'école camerounaise souffre autant de sa surcharge que de sa dispersion irrationnelle. De nombreuses salles de classe sont surpeuplées tandis que d'autres établissements fantômes pullulent dans des zones sans besoins réels, souvent pour des raisons clientélistes. Cette situation compromet l'efficacité pédagogique, épuise les enseignants et aggrave les inégalités entre les territoires. Une carte scolaire cohérente est le socle d'un système éducatif équitable, rationnel et performant.

### **o Moyens de réalisation :**

**a)** Réduction du nombre d'apprenants par salle à un maximum de 40 élèves pour améliorer la qualité de l'enseignement (Chapitre IX, p. 211).

**b)** Mise en place d'un système de sectorisation scolaire basé sur la carte démographique réelle des populations, permettant d'affecter les élèves dans des établissements situés dans leur zone de résidence (Chapitre IX, p. 211).

**c)** Suppression des établissements fantômes et réaffectation des ressources humaines et matérielles dans les zones à forte demande

éducative (Chapitre IX, p. 211).

**d)** Planification des ouvertures et fermetures d'écoles sur la base de données fiables issues d'un recensement rigoureux (Chapitre IX, p. 211).

**e)** Lutte contre le copinage et le clientélisme dans les décisions d'implantation des établissements scolaires (Chapitre IX, p. 211).

**f)** Rationalisation de la carte scolaire pour mettre en évidence le déficit réel d'enseignants et permettre un recrutement et une affectation stratégique du personnel éducatif (Chapitre IX, p. 211).

## **D. Nous garantirons un accès équitable, national et moderne au livre scolaire et universitaire.**

Le Cameroun ne peut pas prétendre à l'émergence en maintenant le livre comme un luxe réservé à une élite. L'absence de bibliothèques publiques, la cherté du livre scolaire, et l'inexistence d'une véritable industrie locale de l'édition constituent un triple scandale éducatif, économique et culturel. À l'ère du numérique et de la massification scolaire, l'accès au savoir ne doit plus être entravé par le prix, la rareté ou la dépendance étrangère. Le livre doit redevenir un bien commun national. Le Cameroun ne peut pas prétendre à l'émergence en maintenant le livre comme un luxe réservé à une élite. L'absence de bibliothèques publiques, la cherté du livre scolaire, et l'inexistence d'une véritable industrie locale de l'édition constituent un triple scandale éducatif, économique et culturel. À l'ère du numérique et de la massification scolaire, l'accès au savoir ne doit plus être entravé par le prix, la rareté ou la dépendance étrangère. Le livre doit redevenir un bien commun national.

### **o Moyens de réalisation :**

**a)** Rendre le livre scolaire gratuit pour chaque apprenant, au même titre que la scolarité

(Chapitre IX, p. 213).

**b)** Réactiver une politique nationale du livre, inspirée des résolutions de l'UNESCO et de la Journée mondiale du livre, pour démocratiser l'accès au savoir (Chapitre IX, p. 212).

**c)** Créer des bibliothèques nationales, régionales et communales modernes, dotées d'espaces de lecture publics et connectés (Chapitre IX, p. 213).

**d)** Réhabiliter les bibliothèques scolaires et universitaires, et les doter d'ouvrages récents et pertinents, au-delà des simples dons étrangers (Chapitre IX, p. 213).

**e)** Lancer un plan national d'importation subventionnée des livres universitaires, afin de garantir l'accès à la documentation académique essentielle (Chapitre IX, p. 213).

**f)** Réviser les conditions de fixation des prix des livres universitaires camerounais pour les aligner sur le soutien public reçu par les auteurs (Chapitre IX, p. 213).

**g)** Créer un environnement douanier et fiscal favorable à l'édition locale, en appliquant effectivement les accords de Florence (1956) et leur protocole (1976) pour l'exonération des matériaux de fabrication du livre (Chapitre IX, p. 213).

**h)** Encourager la production nationale par l'octroi de prix littéraires, le renforcement du droit d'auteur, et la promotion des maisons d'édition locales (Chapitre IX, p. 213).

**i)** Lancer une campagne de culture nationale de la lecture, en régulant le prix des livres et en intégrant la lecture dans le calendrier éducatif officiel (Chapitre IX, p. 213).

**j)** Appuyer la création d'une filière industrielle locale de production de papier, en cohérence avec notre potentiel forestier (Chapitre IX, p. 213).

## E. Nous revaloriserons le métier d'enseignant pour reconstruire une école de qualité

Un système éducatif ne peut se hisser à la hauteur de ses ambitions si ceux qui en sont le cœur, les enseignants, vivent dans la misère, l'attente, l'humiliation ou l'abandon. L'indignité sociale imposée aux enseignants camerounais est un symptôme de la faillite de l'État. Le mouvement *On a Trop Souffert* (OTS) a révélé au grand jour l'extrême précarité d'un corps professionnel pourtant essentiel à l'avenir de la nation. Il est temps de rétablir la dignité, l'utilité et l'autorité des enseignants.

### o Moyens de réalisation :

- a) Instaurer l'automaticité de la prise en charge salariale des enseignants du primaire et du secondaire dès leur sortie d'école (Chapitre IX, p. 214).
- b) Mettre en place un système de primes d'éloignement, avec des majorations salariales pour les enseignants affectés dans l'arrière-pays ou en zones difficiles (Chapitre IX, p. 214).
- c) Réformer le **Décret n° 2000/359 du 05 décembre 2000** portant statut particulier des fonctionnaires des corps de l'Éducation nationale, notamment l'article 70 qui rend les nominations discrétionnaires et empêche une gestion rationnelle des carrières (Chapitre IX, p. 214).
- d) Mettre fin aux nominations arbitraires de chefs d'établissement sans expérience, en appliquant strictement le principe d'adéquation profil-poste (Chapitre IX, p. 214).
- e) Instaurer un système de **promotion systématique** lié à l'ancienneté, la performance pédagogique et l'engagement territorial (Chapitre IX, p. 214).
- f) Accompagner les enseignants affectés dans les zones reculées par des dispositifs de logement, de transport, et d'accès aux services sociaux de base (Chapitre IX, p. 214).
- g) Valoriser la fonction d'enseignant à travers des campagnes de communication nationale, l'amélioration des conditions de travail, et la reconnaissance publique du mérite éducatif (Chapitre IX, p. 214-215).



## F. Nous adapterons le calendrier scolaire aux réalités socioculturelles et écologiques camerounaises

Le Cameroun ne peut continuer à calquer son calendrier scolaire sur des modèles coloniaux inadaptés à ses réalités climatiques, agricoles, religieuses et culturelles. Les rythmes de l'année scolaire actuelle, fortement inspirés du calendrier français, entravent la performance des élèves et ignorent les contraintes territoriales. Un système éducatif qui respecte son peuple commence par s'ajuster à ses modes de vie.

### o Moyens de réalisation :

a) Réviser intégralement le **calendrier scolaire** afin qu'il tienne compte des saisons agricoles, de la pluviométrie, des périodes caniculaires, des fêtes religieuses locales et des réalités culturelles de chaque région (Chapitre IX, p. 215).

b) Organiser des **concertations régionales décentralisées** pour définir les périodes d'enseignement, d'évaluation et de congés les plus adaptées localement (Chapitre IX, p. 215-216).

c) Utiliser les **Régions Communautaires Autonomes (RCA)** comme cadre institutionnel pour harmoniser les temps scolaires avec les spécificités territoriales (Chapitre IX, p. 216).

c) Faire coïncider les grandes vacances nationales avec la saison sèche, afin de promouvoir le tourisme intérieur et les activités pédagogiques extra-scolaires (Chapitre IX, p. 216).

e) Réaménager la **journée scolaire** en deux blocs :

- De 8h à 13h : cours académiques traditionnels,
- De 13h à 15h30 : apprentissages pratiques, artistiques, sportifs ou culturels (Chapitre IX, p. 216).

f) Introduire une pédagogie aérée, moins centrée sur le bachotage, favorisant l'expression, l'art, l'informatique, le travail en groupe, la créativité et la santé mentale (Chapitre IX, p. 216).

## G. Nous moderniserons toutes les infrastructures scolaires pour garantir un cadre d'apprentissage digne et sécurisé

On n'éduque pas dans les ruines. Dans trop d'endroits, les salles de classe sont délabrées, sans électricité, ni matériel, ni sécurité. L'état de nombreuses écoles traduit l'abandon de l'État et alimente le décrochage scolaire, le désintérêt des enseignants et la résignation des familles. Chaque enfant camerounais doit pouvoir apprendre dans un environnement propre, lumineux, équipé et accueillant. L'éducation commence par la dignité du lieu où elle est transmise.

### o Moyens de réalisation :

a) Lancer un **programme national de réhabilitation de toutes les écoles publiques**, pour éradiquer totalement les classes en état de délabrement sur l'ensemble du territoire (Chapitre IX, p. 216).

b) Équiper systématiquement les écoles en **matériel didactique, électricité, infrastructures sanitaires, accès à l'eau potable, espaces verts et mobiliers scolaires modernes** (Chapitre IX, p. 216).

c) Créer des **espaces éducatifs sécurisés** avec une architecture adaptée au climat, favorisant l'aération naturelle, la sécurité des élèves et du personnel (Chapitre IX, p. 216).

d) Assurer la maintenance continue des infrastructures scolaires à travers des budgets de fonctionnement prévus et exécutés localement dans le cadre de la décentralisation (Chapitre IX, p. 216).

e) Promouvoir des chantiers-écoles dans les

les filières techniques (construction, énergie, mobilier) pour former les élèves tout en contribuant à la modernisation de leurs propres établissements (Chapitre IX, p. 216).

**f)** Accorder une attention particulière aux **zones rurales et enclavées**, souvent les plus oubliées en matière d'infrastructures scolaires (Chapitre IX, p. 216).

## **H. Nous améliorerons la vie scolaire pour faire de l'école un lieu d'épanouissement et de citoyenneté**

L'éducation ne se limite pas à l'instruction. Une école saine, vivante, bien encadrée et ouverte sur son environnement permet aux enfants de s'épanouir, de se forger une personnalité équilibrée, et de développer un sens élevé du civisme. L'école de la République doit renouer avec son rôle fondateur : celui d'un espace de discipline, de solidarité, de santé, de sport, d'art, de débat, de diversité, et de vie collective. Le bien-être des élèves et des enseignants y est une priorité absolue.

### **o Moyens de réalisation :**

**a)** Mettre en œuvre **un nouveau découpage de la journée scolaire**, structurant le temps entre enseignement formel (de 8h à 13h) et apprentissages artistiques, sportifs, pratiques ou collaboratifs (de 13h à 15h30), pour développer des compétences transversales et renforcer l'éveil (Chapitre IX, p. 216).

**b)** Développer des **ateliers en peinture, sculpture, art oratoire, écriture et informatique**, encadrés par des professionnels ou des enseignants formés, pour renforcer la créativité et la confiance en soi (Chapitre IX, p. 216).

**c)** Instaurer des **séances de discussion collective**, afin d'initier les élèves au débat d'idées, au respect des opinions et à la construction d'un esprit critique (Chapitre IX, p. 216).

**d)** Renforcer **l'éducation civique, environnementale, sanitaire, artistique, religieuse et culturelle**, en lien avec les réalités locales et les objectifs nationaux (Chapitre IX, p. 216).

**e)** Associer les parents à la vie scolaire par le biais de **séances de formation et de participation active aux activités scolaires**, en particulier dans les premières années de socialisation (Chapitre IX, p. 209).

**f)** Intégrer **les langues nationales** dans la vie scolaire, notamment dans les activités culturelles et d'expression orale, pour affermir les identités et favoriser l'estime de soi (Chapitre IX, p. 209-210).

**g)** Promouvoir une **école inclusive**, accueillant tous les profils d'élèves dans un cadre bienveillant, où les discriminations sont combattues, et où les enseignants sont formés à la psychologie de l'enfant (Chapitre IX, p. 216-217).



## I. Nous transformerons nos universités en pôles dynamiques de formation professionnalisante et de création de valeur

L'université camerounaise ne peut plus se contenter d'être un lieu de stockage de savoirs théoriques. Elle doit devenir un centre d'excellence, un incubateur de compétences utiles, une fabrique de solutions pour les défis économiques, sociaux et industriels du pays. L'objectif n'est plus seulement de délivrer des diplômes, mais de former des citoyens capables de créer, d'innover, d'entreprendre et de transformer leur environnement. L'université doit donc être recentrée sur l'efficacité, la professionnalisation, la créativité et la gouvernance scientifique.

### o Moyens de réalisation :

a) Repenser l'architecture universitaire en distinguant clairement :

- Des **universités générales**, qui délivreront exclusivement des Licences, Masters et Doctorats (LMD),
- Des **universités spécialisées**, orientées vers les sciences appliquées, la technologie, la santé, l'agriculture, le numérique, l'éducation ou l'administration (Chapitre IX, p. 210).

b) Encadrer les **Institutions Privées d'Enseignement Supérieur (IPES)** pour qu'elles se concentrent elles aussi sur les cycles LMD, en fonction de leur capacité réelle et d'une habilitation rigoureuse (Chapitre IX, p. 210).

c) Réduire la prolifération anarchique des grandes écoles supérieures publiques, en ne maintenant que celles destinées aux besoins vitaux de l'État (santé, enseignement, administration) (Chapitre IX, p. 210).

d) Séparer clairement le rôle de l'État (politique, financement) de celui de l'université (gouvernance scientifique), en consacrant le principe selon lequel « **seule l'intelligence doit gérer l'intelligence** », via l'élection des dirigeants universitaires par leurs pairs (Chapitre IX, p. 211).

e) Renforcer l'autonomie académique et la responsabilité scientifique des enseignants chercheurs, en valorisant la création, l'innovation et les publications utiles à la société (Chapitre IX, p. 211).

f) Réaligner les formations universitaires avec les besoins du marché productif, en développant les **partenariats avec les entreprises, les collectivités et les filières industrielles** (Chapitre IX, p. 210-211).

## G. Nous assurons notre souveraineté numérique et scientifique

Nous intégrerons les nouvelles technologies dans l'enseignement et en produisant localement nos solutions. L'avenir se construira avec les outils du XXI<sup>e</sup> siècle : il est vital de préparer nos enfants à l'économie numérique et de développer nos propres capacités technologiques pour ne pas dépendre de l'étranger.

### o Moyens de réalisation :

a) Un vaste programme de **digitalisation de l'éducation** sera déployé : équipement des écoles en ordinateurs et connexion Internet, formation des enseignants aux outils pédagogiques numériques, et développement de contenus éducatifs camerounais en ligne (Chapitre IV, p. 74-75; Chapitre IX, p. 212).

b) Nous investirons dans la recherche numérique (intelligence artificielle, data, cybersécurité) en finançant des laboratoires dans nos universités et en créant des partenariats avec les géants technologiques mondiaux, pour que les innovations se fassent aussi chez nous (Chapitre IV, p. 72-73).

c) Nous adopterons des solutions locales ou open-source pour les systèmes critiques de l'État et protégerons nos infrastructures numériques nationales par une expertise locale renforcée (Chapitre IV, p. 76-78).

## **PARTIE B : RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

### **K. Pour une recherche scientifique et une innovation technologique, catalyseuses du développement durable, de la compétitivité et de la transformation économique**

La recherche scientifique n'est pas un luxe intellectuel : c'est l'outil stratégique de toute nation qui veut se développer, anticiper les défis et produire ses propres réponses. Au Cameroun, malgré un paysage institutionnel structuré, la recherche reste fragmentée, sous-financée et coupée des décisions publiques. Il est temps d'en faire un levier central de notre autonomie technologique, de notre sécurité sanitaire, de notre modernisation industrielle et de notre souveraineté décisionnelle. Ce ne sont pas les cerveaux qui manquent, mais la vision politique et les moyens.





#### o Moyens de réalisation :

**a)** Porter le financement de la recherche scientifique à un niveau minimum de 1% du PIB, en rupture avec le niveau actuel inférieur à 0,02% (Chapitre IX, p. 218).

**b)** Réorienter la recherche vers les **besoins réels du développement national**, en articulant les programmes scientifiques avec les priorités politiques, sociales, économiques et environnementales (Chapitre IX, p. 219).

**c)** Créer un **Conseil national stratégique de la recherche et de l'innovation**, chargé d'assurer la cohérence, la coordination et l'impact des recherches sur les politiques publiques (Chapitre IX, p. 219).

**d)** Recentrer les ressources vers la **recherche appliquée endogène**, au lieu des programmes dictés par des partenaires extérieurs (Chapitre IX, p. 219).

**e)** Favoriser l'inscription du Cameroun dans la course mondiale aux brevets d'invention, en soutenant les chercheurs nationaux, en

protégeant leurs innovations et en récompensant les percées stratégiques (Chapitre IX, p. 219).

**f)** Rendre **obligatoire l'utilisation des résultats de recherche** dans la formulation des politiques publiques, comme l'a proposé le Pr Charly Gabriel Mbock (Chapitre IX, p. 219).

**g)** Redynamiser les instituts sous tutelle du **Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MINRESI)** tels que : **IMPM, IRAD, IRGM, CNE, MIPROMALO, INC, CNDT, ANRP** (Chapitre IX, p. 217-218).

**h)** Renforcer les moyens des laboratoires universitaires et des centres spécialisés (santé, agriculture, géologie, environnement, technologies, cartographie) pour qu'ils deviennent des pôles de production de solutions concrètes (Chapitre IX, p. 217-218).

**i)** Mettre fin à la logique de recherche "pour le grade" et instaurer **une évaluation par impact**, où les publications, brevets et projets utiles à la société sont valorisés (Chapitre IX, p. 219).



**SANTÉ PUBLIQUE,  
BIEN-ÊTRE ET  
PROTECTION  
SOCIALE**

## **A. Nous bâtissons une République de proximité solidaire, enracinée dans ses communautés**

Le modèle centralisé a épuisé sa capacité à répondre aux aspirations des populations. Pour faire émerger une gouvernance efficace, juste et proche des citoyens, il est temps de bâtir une République à partir de ses territoires. La décentralisation communautaire n'est pas un simple transfert de compétences, mais une refondation de l'Etat à partir des dynamiques communautaires naturelles, reconnues et valorisées. Elle est la condition d'une vraie démocratie locale, d'un développement harmonieux et d'une responsabilisation effective.



### o Moyens de réalisation :

- a) Constitutionnalisation des Régions Communautaires Autonomes (RCA) comme nouvelles unités territoriales fondées sur les identités communautaires naturelles (Chapitre V, p. 97-98).
- b) Redécoupage des départements sur la base de la communauté culturelle et historique pour une meilleure cohérence territoriale (Chapitre V, p. 109).
- c) Transfert effectif de compétences stratégiques (santé, éducation, logement, développement local) aux RCA, avec budget propre (Chapitre V, p. 106).
- d) Mise en place d'une fonction publique locale et d'écoles territoriales d'administration pour le recrutement de personnels dédiés aux RCA (Chapitre V, p. 114-115).
- e) Attribution directe d'une part des ressources minières aux RCA : 30 % pour le sous-sol, 70 % pour les ressources de surface (Chapitre V, p. 106).
- f) Déploiement de mécanismes de financement simplifiés pour accélérer les projets locaux, hors lourdeurs centrales (Chapitre V, p. 115).
- g) Rôle renforcé des chefferies traditionnelles avec l'institution des Houses of Chiefs à pouvoir

## **B. Nous bâtissons un système de solidarité sociale universelle, enraciné dans nos traditions communautaires**

Un pays ne peut être fort si une majorité de sa population vit dans la précarité, l'abandon ou l'insécurité sociale. Le Cameroun doit faire un saut historique vers un véritable État social, organisé autour de la dignité de chaque citoyen, de la protection de tous les vulnérables, et de la reconnaissance des solidarités communautaires comme levier public. Cette ambition repose sur un modèle mixte où les politiques publiques

s'adossent aux pratiques ancestrales de soin, de partage et d'entraide.

### o Moyens de réalisation :

- a) Passage de la prévoyance à un régime obligatoire de protection sociale pour tous (Chapitre VI, p. 135-137).
- b) Instauration d'un revenu minimum et garantie d'un salaire décent (Chapitre VI, p. 157).
- c) Droit au logement décent inscrit dans les politiques publiques, avec accompagnement pour les familles en situation de pauvreté (Chapitre VI, p. 160).
- d) Protection renforcée des personnes handicapées, âgées, des femmes, des enfants et des populations rurales (Chapitre VI, p. 156-161).
- e) Intégration de la médecine traditionnelle dans les dispositifs locaux de santé (Chapitre VI, p. 150).
- f) Réhabilitation des langues locales, savoirs endogènes et valeurs de communauté dans la construction des politiques sociales (Chapitre III, p. 47-49).
- g) Mobilisation des RCA comme acteurs clés de la solidarité locale et du déploiement des services sociaux de proximité (Chapitre V, p. 98).



## **A. Nous construirons un système de santé publique digne, accessible et territorialement équitable**

La santé ne peut plus être un luxe réservé aux privilégiés urbains. Dans un pays où les inégalités d'accès aux soins tuent en silence, il est impératif de réinventer le service public de santé. Le Cameroun doit bâtir une médecine préventive, de proximité, efficace et solidaire. L'hôpital ne doit plus être un mouvoir, ni un lieu d'humiliation sociale. La santé publique, en tant que service administré, doit être au cœur du contrat républicain. Nous voulons redonner toute sa dignité au patient, à l'agent de santé, et à l'établissement sanitaire.



**o Moyens de réalisation :**

- a)** Révision de la carte sanitaire nationale pour une répartition équitable des structures de santé, avec une présence renforcée dans les zones rurales (Chapitre VI, p. 135-136).
- b)** Construction ou réhabilitation systématique de centres de santé intégrés et d'hôpitaux publics aux normes, dans chaque arrondissement (Chapitre VI, p. 135).
- c)** Instauration d'un mécanisme de maintenance continue des infrastructures hospitalières pour éviter leur délabrement chronique (Chapitre VI, p. 135).
- d)** Déploiement de laboratoires médicaux publics modernes dans toutes les régions, pour réduire la dépendance au secteur privé coûteux et parfois non régulé (Chapitre VI, p. 135-136).
- e)** Mise en place d'un système d'ambulances régionales pour répondre efficacement aux urgences médicales, notamment en zone enclavée (Chapitre VI, p. 136).
- f)** Recrutement massif et redéploiement rationnel du personnel médical (médecins, infirmiers, techniciens), avec primes de localisation pour les affectations en zones reculées (Chapitre VI, p. 136).
- g)** Suppression du paiement direct à l'hôpital par la mise en place d'une couverture universelle publique de base, accessible à tous les citoyens (Chapitre VI, p. 135-136).
- h)** Intégration des médecines traditionnelles dans une approche pluraliste des soins, avec un encadrement scientifique et sanitaire renforcé (Chapitre VI, p. 136).
- i)** Création d'un corps sanitaire d'urgence pour les situations de catastrophe, composé de personnels formés et équipés à l'intervention rapide (Chapitre VI, p. 137).

**j)** Garantie de la disponibilité des médicaments essentiels dans les pharmacies publiques, via un circuit d'approvisionnement sécurisé (Chapitre VI, p. 136-137).

**B. Nous ferons du bien-être un droit fondamental, accessible à tous et soutenu par des politiques publiques concrètes**

Le bien-être n'est pas un luxe, c'est une condition essentielle de la dignité humaine. Le Cameroun ne peut plus être une nation où des millions de citoyens vivent dans des environnements insalubres, sans loisirs, sans espace vert, sans soutien psychologique, ni accompagnement social. La République doit assumer une responsabilité pleine dans la qualité de vie de ses habitants. Le bien-être doit devenir une ambition collective, intégrée dans les politiques publiques, pour garantir une vie équilibrée, saine, et digne à tous les citoyens.

**o Moyens de réalisation :**

- a)** Création d'espaces publics de détente, de sport et de loisir dans les zones urbaines et rurales, pour favoriser la santé mentale et physique des populations (Chapitre VI, p. 142).
- b)** Aménagement d'espaces verts dans toutes les villes principales, avec obligation pour les communes d'y intégrer des zones de respiration urbaine (Chapitre VI, p. 142).
- c)** Déploiement de maisons de la jeunesse, de la famille et du citoyen, comme lieux d'écoute, d'orientation, de formation et de médiation sociale (Chapitre VI, p. 142).
- d)** Intégration d'un module d'éducation au bien-être dans les programmes scolaires : hygiène, alimentation, équilibre mental, santé sexuelle et reproductive (Chapitre VI, p. 142).
- e)** Mise en place d'un plan national de lutte contre les addictions (drogues, alcool, jeux) avec

centres spécialisés de désintoxication accessibles gratuitement (Chapitre VI, p. 143).

**f)** Valorisation des sports de masse, des pratiques culturelles et artistiques dans les politiques de santé publique (Chapitre VI, p. 142).

**g)** Instauration de campagnes nationales régulières de sensibilisation sur l'équilibre alimentaire, le sommeil, l'activité physique et la santé mentale (Chapitre VI, p. 142-143).

**h)** Formation et déploiement d'assistants sociaux dans chaque commune, pour détecter, orienter et accompagner les situations de détresse (Chapitre VI, p. 142).

**i)** Lutte contre les nuisances environnementales (pollution de l'air, de l'eau, bruit, déchets) par l'application stricte des normes environnementales (Chapitre VI, p. 143).

**j)** Prise en charge des personnes en situation de handicap, avec accessibilité obligatoire dans les établissements publics et inclusion scolaire renforcée (Chapitre VI, p. 143).

### **C. Nous construisons un système de protection sociale universelle, pilier de la solidarité nationale**

Un pays qui abandonne ses personnes âgées, ses chômeurs, ses travailleurs précaires, ses femmes en maternité, ses enfants vulnérables, ou ses personnes handicapées n'est pas une République juste. Le Cameroun ne peut plus tolérer que seuls les fonctionnaires ou salariés du secteur formel aient accès à un filet de sécurité. La protection sociale doit être universelle, structurée, efficace, et financée équitablement. Elle doit reposer sur la solidarité nationale et couvrir chaque citoyen selon ses besoins. Une République forte protège les siens.

#### **o Moyens de réalisation :**

**a)** Réforme profonde du système national de

sécurité sociale pour garantir une **protection universelle**, avec l'extension obligatoire de la couverture aux travailleurs de l'informel, aux agriculteurs, aux commerçants, aux artistes et aux autoentrepreneurs (Chapitre VI, p. 137-138).

**b)** Mise en œuvre d'un **Régime de Base Universel de Protection Sociale**, unique pour tous les citoyens, organisé autour d'un guichet social unifié et simplifié (Chapitre VI, p. 139).

**c)** Création d'un **numéro d'identification sociale unique** pour chaque Camerounais, dès la naissance, afin de centraliser les droits sociaux et d'assurer un suivi efficace (Chapitre VI, p. 139).

**d)** Lutte contre la **fraude et les redondances** dans la gestion actuelle de la CNPS et des mutuelles grâce à la digitalisation des procédures et des contrôles croisés (Chapitre VI, p. 139-140).



e) Intégration d'une **allocation universelle d'aide à l'enfance**, versée aux familles jusqu'à un certain âge de l'enfant, pour accompagner la natalité, la scolarité et la santé (Chapitre VI, p. 140).

f) Instauration d'un **revenu minimum social garanti** pour les personnes âgées sans pension, les personnes en situation de handicap sans revenu et les familles en extrême précarité (Chapitre VI, p. 140).

g) Mise en place d'une **assurance maternité universelle** garantissant aux femmes enceintes un suivi médical complet, des congés rémunérés et une allocation de naissance (Chapitre VI, p. 141).

h) Création d'un **fonds national de soutien aux personnes en situation de handicap** pour financer les équipements, soins spécifiques, transports adaptés et aides techniques (Chapitre VI, p. 143).

i) Généralisation de la **mutualisation communautaire**, avec incitation des associations, coopératives, syndicats et communautés locales à organiser des mutuelles de base, appuyées par l'État (Chapitre VI, p. 141-142).

j) Alignement du Cameroun sur les standards internationaux de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) en matière de **protection sociale minimale et de filets de sécurité inclusifs** (Chapitre VI, p. 137).





# **AGRICULTURE, AUTONOMIE ALIMENTAIRE ET DÉVELOPPEMENT RURAL**

## **A. Nous atteindrons l'autonomie alimentaire pour nourrir dignement notre peuple**

Le Cameroun importe massivement ce qu'il peut produire lui-même. Riz, poisson, blé, lait, huile... notre dépendance chronique fragilise notre souveraineté économique et met en péril notre sécurité alimentaire. Cette situation est d'autant plus intolérable que notre territoire dispose d'un potentiel agricole exceptionnel, aujourd'hui inexploité ou accaparé. Nous voulons bâtir une nation qui nourrit ses enfants avec ses propres ressources. L'autonomie alimentaire sera une priorité stratégique. Elle reposera sur la valorisation de nos filières agricoles, la modernisation des pratiques, et une politique volontariste de consommation locale.



### o Moyens de réalisation :

a) Instauration de la **gratuité du titre foncier** pour les petits exploitants agricoles afin de sécuriser leur activité et de garantir leur ancrage territorial (Chapitre XI, p. 273).

b) **Structuration des filières vivrières**, avec des incitations à la transformation locale pour limiter les pertes post-récoltes et renforcer les circuits courts (Chapitre XI, p. 271).

c) **Création de pôles agroalimentaires régionaux**, intégrés aux chaînes de valeur industrielles pour transformer localement le riz, le maïs, le manioc, le mil, etc. (Chapitre XI, p. 271-274).

d) **Réforme du système semencier national** pour garantir aux producteurs un accès à des semences améliorées et adaptées aux conditions climatiques locales (Chapitre XI, p. 274).

e) **Développement de coopératives alimentaires** pour mutualiser la production, la transformation et la distribution, avec un appui logistique de l'État (Chapitre XI, p. 273).

f) Lancement d'un **label "Produit des terroirs camerounais"** pour valoriser les produits locaux et encourager la consommation nationale (Chapitre XI, p. 276).

g) **Politique fiscale incitative** pour les investissements dans la production vivrière locale et les unités de transformation agroalimentaires (Chapitre XI, p. 272).

h) Mise en place de **stocks alimentaires stratégiques** gérés au niveau régional pour prévenir les crises et réguler les prix (Chapitre XI, p. 271).

## B. Nous redonnerons vie au monde rural, acteur central de notre développement

Le Cameroun rural est abandonné. Il subit une double peine : pauvreté extrême et invisibilisation politique. Pourtant, nos campagnes sont riches de leurs hommes, de leurs ressources, de leur mémoire et de leur potentiel. Relever le monde rural n'est pas un acte de charité : c'est une décision stratégique pour l'équilibre du territoire et le développement durable. Nous ferons des zones rurales des territoires de dignité, d'innovation, et de prospérité partagée. L'exode rural ne sera plus une fatalité. Vivre et réussir à la campagne deviendra possible.

### o Moyens de réalisation :

a) **Création de coopératives rurales intégrées**, autonomes et enracinées, bénéficiant d'un accompagnement technique et financier soutenu (Chapitre VI, p. 156-157).

b) Mise en place d'un **statut de l'exploitant agricole**, reconnaissant la paysannerie comme acteur économique central, avec accès à une sécurité sociale adaptée (Chapitre VI, p. 157).

c) **Développement d'infrastructures rurales modernes** (routes, énergie, eau potable, TIC) pour désenclaver les zones agricoles et améliorer les conditions de vie (Chapitre XI, p. 272).

d) **Relance de la pêche artisanale et fluviale**, avec un appui aux coopératives de pêcheurs pour restaurer la souveraineté halieutique (Chapitre XI, p. 275).

e) **Lutte contre l'accaparement foncier**, avec une politique foncière protectrice des droits coutumiers et familiaux (Chapitre VI, p. 157).

f) Promotion d'une agriculture écologique et résiliente, intégrant la protection des ressources naturelles et l'adaptation aux changements

climatiques (Chapitre VI, p. 156).

**g)** Intégration des femmes rurales et des jeunes dans les projets de développement local et d'agriculture durable, avec formation et accompagnement ciblé (Chapitre VI, p. 157).

**h)** Mise en œuvre d'un plan de relance du monde rural articulé autour de pôles de développement territorialisés (Chapitre XI, p. 273).





**ENVIRONNEMENT,  
TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE ET  
AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE**

## **A. Nous protégerons notre environnement et organiserons notre territoire pour les générations futures**

Le Cameroun est un géant écologique, mais menacé par la pollution, la déforestation, l'urbanisation anarchique et le dérèglement climatique. À force de délaissier l'aménagement du territoire, nous avons construit une société déséquilibrée, où les centres urbains asphyxiés côtoient des zones rurales délaissées. Notre ambition est claire : faire du Cameroun un modèle africain de développement écologique, où la préservation de la nature, l'équité territoriale et l'efficacité urbaine coexistent. Nous engagerons une transition écologique patriotique, en lien avec notre africanité et nos réalités locales.



## o Moyens de réalisation :

**a) Mise en place d'une Agence Nationale de l'Aménagement du Territoire (ANAT)**, chargée de planifier, encadrer et coordonner les politiques d'occupation de l'espace sur l'ensemble du territoire (Chapitre IX, p. 211).

**b) Création d'un Ministère de la Planification Territoriale et de l'Occupation de l'Espace**, pour piloter l'égalité d'accès aux services publics, la rationalisation des implantations et la mise à niveau des zones enclavées (Chapitre IX, p. 211).

**c) Élaboration d'une nouvelle carte administrative et fonctionnelle du Cameroun**, prenant en compte les flux économiques, les densités démographiques, les cultures locales et les ressources naturelles (Chapitre IX, p. 211).

**d) Encadrement rigoureux de l'exploitation forestière et minière**, avec obligation de reboisement, de quotas d'exploitation soutenables, et de contribution écologique au développement local (Chapitre XI, p. 273).

**e) Lutte contre la pollution plastique**, par l'interdiction progressive des plastiques à usage unique et le développement d'une filière nationale de recyclage (Chapitre XI, p. 274).

**f) Intégration de l'éducation écologique dans les programmes scolaires**, pour former une génération de citoyens respectueux de la nature (Chapitre IX, p. 210).

**g) Promotion de l'architecture écologique et des énergies renouvelables dans les projets d'habitat social**, notamment via MIPROMALO (Chapitre XI, p. 273).

**h) Plan de revitalisation des cours d'eau et zones humides**, avec une surveillance accrue des pollutions industrielles et agricoles (Chapitre IX, p. 209-210).

**i) Développement d'un réseau de réserves naturelles territorialisées**, gérées en lien avec



les populations locales, pour protéger la biodiversité et créer des emplois verts (Chapitre IX, p. 210).

**j) Encouragement à la recherche et à l'innovation verte**, en lien avec l'Institut de Recherche Agricole pour le Développement (IRAD) et l'Institut de Recherches Géologiques et Minières (IRGM) (Chapitre IX, p. 210).

**k) Urbanisme durable**, avec planification urbaine respectueuse des équilibres naturels et limitation de l'étalement urbain (Chapitre IX, p. 211).



**CULTURE,  
SPORT ET  
IDENTITÉ  
NATIONALE**



## **A. Nous restaurerons la fierté nationale par la culture, le sport et l'affirmation de notre africanité**

La culture et le sport ne sont pas accessoires. Ce sont des instruments puissants d'unité nationale, d'éducation civique, de rayonnement international et d'économie. Pourtant, au Cameroun, ils sont marginalisés, sous-financés, voire ignorés dans les politiques publiques. Notre ambition est de remettre la culture au centre du projet national, de valoriser notre africanité, de professionnaliser le sport, et d'en faire de véritables leviers de développement et de cohésion.



## o Moyens de réalisation :

**a) Définition d'une politique culturelle souveraine et structurée**, qui valorise les langues locales, les arts traditionnels, les expressions populaires et les patrimoines vivants (Chapitre III, p. 47).

**b) Création d'un Conseil National de la Culture**, organe consultatif rassemblant artistes, chercheurs, chefs traditionnels et opérateurs culturels pour orienter la politique culturelle de l'État (Chapitre III, p. 48).

**c) Réhabilitation des maisons de la culture, des centres d'art et des infrastructures culturelles**, en particulier dans les communes rurales et périurbaines (Chapitre VI, p. 135).

**d) Création d'un Fonds National de Soutien aux Industries Culturelles et Créatives (ICC)**, destiné à financer la production artistique, la diffusion numérique, et la promotion internationale (Chapitre XI, p. 320).

**e) Inscription systématique de l'enseignement des langues nationales et de l'histoire précoloniale dans les programmes scolaires**, dès le préscolaire (Chapitre IX, p. 208).

**f) Organisation de festivals régionaux de valorisation culturelle**, pour célébrer les identités locales, renforcer le vivre-ensemble et promouvoir le tourisme intérieur (Chapitre III, p. 49).

**g) Création d'un Institut Camerounais des Arts et Métiers Culturels**, chargé de la formation des artistes, artisans et professionnels des ICC (Chapitre XI, p. 320).

**h) Professionnalisation des disciplines sportives**, avec contractualisation des talents, création de ligues régionales et valorisation du sport scolaire (Chapitre XI, p. 319).

**i) Construction de centres sportifs polyvalents dans chaque chef-lieu de département**, pour

pour démocratiser l'accès à la pratique sportive (Chapitre XI, p. 319).

**j) Mise en œuvre d'un programme national "Un talent, une carrière"**, pour encadrer les jeunes sportifs et artistes dès le plus jeune âge, en partenariat avec les écoles, les communes et les fédérations (Chapitre XI, p. 319-320).

**k) Rétablissement de compétitions inter-écoles, inter-établissements et inter-universités**, comme vivier des futurs champions et citoyens engagés (Chapitre XI, p. 319).

**l) Promotion de la diplomatie culturelle et sportive**, pour renforcer la visibilité du Cameroun à l'international et faire rayonner nos valeurs (Chapitre XI, p. 319-320).





# **DIPLOMATIE, INTÉGRATION AFRICAINNE ET MOBILISATION DE LA DIASPORA**

## **NOUS REDÉPLOYERONS NOTRE DIPLOMATIE POUR FAIRE DU CAMEROUN UN ACTEUR MAJEUR DE L'AFRIQUE ET DU MONDE**

### **A. Nous ferons de la diplomatie un levier de développement, de rayonnement et de mobilisation de notre diaspora**

Le Cameroun ne peut plus être absent des grands débats du monde. Notre pays dispose d'atouts géopolitiques, culturels, humains et économiques qui doivent être pleinement valorisés. Pour cela, nous devons sortir d'une diplomatie d'apparat pour entrer dans une diplomatie active, stratégique, panafricaine et économique. La diaspora, trop longtemps négligée, sera mobilisée comme une force d'investissement, d'influence et d'innovation.



**o Moyens de réalisation :**

**a) Réorientation de la diplomatie camerounaise autour de trois piliers : souveraineté, influence et développement,** en rupture avec les pratiques bureaucratiques actuelles (Chapitre XI, p. 341-343).

**b) Réforme des missions diplomatiques,** pour en faire des cellules stratégiques d'intelligence économique, de prospection commerciale, de veille technologique et d'attraction des investissements (Chapitre XI, p. 341).

**c) Nomination des ambassadeurs et consuls sur la base de leur compétence et expérience dans les relations internationales, économiques ou culturelles,** et non plus sur des critères politiques (Chapitre XI, p. 341).

**d) Évaluation systématique des représentations diplomatiques selon des indicateurs de performance en matière de résultats commerciaux, culturels, technologiques et éducatifs** (Chapitre XI, p. 341-342).

**e) Réduction du train de vie des représentations diplomatiques,** en supprimant les postes inutiles, en renforçant la coordination et en optimisant les budgets (Chapitre XI, p. 341).

**f) Création d'un Haut Commissariat à la Diaspora,** chargé de la coordination des politiques d'investissement, de retour et de participation des Camerounais de l'étranger (Chapitre XI, p. 343).

**g) Organisation annuelle d'un Forum Mondial de la Diaspora Camerounaise,** plateforme de dialogue, d'opportunités d'investissement et de retour des compétences (Chapitre XI, p. 343).

**h) Mise en place d'un Guichet Unique Diaspora,** pour accompagner les initiatives entrepreneuriales, académiques ou culturelles de nos compatriotes de l'étranger (Chapitre XI, p. 343).

**i) Assouplissement des procédures de retour, de double nationalité et de participation politique pour les membres de la diaspora,** dans le respect de la Constitution (Chapitre XI, p. 343).

**j) Renforcement de l'intégration africaine par une diplomatie proactive au sein de la CEMAC, de l'UA et d'autres cadres régionaux,** pour la liberté de circulation, la monnaie unique et les grands projets continentaux (Chapitre XI, p. 344).

**k) Développement d'une diplomatie culturelle offensive,** qui valorise les arts, les traditions et les talents camerounais à l'international (Chapitre XI, p. 319-320, 343).





**Une fille,  
une mère, une nation.**

**Pensons le Cameroun à partir de nos femmes**



## 2035, C'EST DEMAIN !

**DANS 10 ANS, NOUS SERONS 40 MILLIONS AVEC 20 MILLIONS DE FILLES À ÉDUQUER ET À PRÉSERVER POUR LA COHÉSION NATIONALE ET LA SÉCURITÉ DE L'ÉTAT.**

**Un adage Bantou dit :** Éduque un garçon tu en feras un homme. **Éduque une fille et tu sauveras un village.** L'histoire de l'Afrique est d'abord et surtout l'histoire de la femme africaine car nous sommes essentiellement des peuples matriarcaux. Oui. Nous devrions revoir certaines de nos lois car elles s'éloignent de ce principe cardinal. Que serait le Cameroun sans nos filles, nos sœurs, nos mères ?

Il est impératif de changer notre modèle de développement sociétal afin de faire de nos femmes les pierres angulaires de notre stabilité et de notre révolution sociale. Puisque l'une des raisons de notre retard est le fait que nous ayons mis les femmes au banc de notre société moderne et de notre projection dans le futur. **Il est urgent de changer de paradigme** et de corriger cela par des décisions politiques fortes limitant la vulnérabilité des 51% d'entre nous.

### Les reformes à mener

#### PENSION ALIMENTAIRE

Elle sera due, et allouée par le père d'un commun accord formalisé sous acte. En cas de divergence, l'affaire sera portée en conciliation et le montant déterminé par le père, puis au tribunal.

#### LE 08 MARS

La semaine du 8 mars est consacrée à la femme dans le monde. Je souhaite faire du 8 mars la fête nationale de la femme camerounaise. Un jour férié, chômé et payé.

#### LES FEMMES D'ABORD

Pour une transformation accélérée de notre société, je donnerai la priorité aux filles dans les recrutements au sein de la fonction publique et parapublique.

#### PRÉVOYANCE SOCIALE

La CNPS sera reformée afin de lui ajouter un Guichet d'Allocations Familiales (GAF) permettant d'allouer aux mères seules avec enfants à charge un pécule mensuel.

#### CRÈCHES MUNICIPALES

Chaque arrondissement du Cameroun sera doté d'une crèche municipale ou d'une Halte-garderie pour permettre aux parents actifs d'aller au travail avec assurance et tranquillité.

